



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU COLLÈGE

SÉANCE DU
LUNDI 29 OCTOBRE 2018

ORDRE DU JOUR

0. Informations du président
1. Délibération et approbation du compte rendu de la séance du 11 juin 2018
2. Changement de nom du CIS
3. Point d'information sur les vagues D & E
4. Présentation vague A
5. Validation des nouveaux référentiels vague A et du document de référence
6. Proposition de changement de statut du Hcéres
7. Point scientifique (arrêté licence)
8. Point commission d'accréditation internationale

MEMBRES DU COLLÈGE

Présents

Michel Cosnard(Président)

Constantina Bacalexii, Christine Boeglin, Claire Bonithon-Kopp, Michel Bodzemir, Gilberte Chambaud, Fannette Charvier, Loris Gaudin, Michel Grégoire, Danièle Grosheny, Jean-Marc Heintz, Rafael Llavori, Valérie Mazza, Jean-Michel Plane, Denise Pumain, Pascale Saint-Cyr.

Excusés

Sébastien Amigorena, Fabienne Comte, Fiona Crozier, Caty Duykerts, Carolina Faye, Jacques Gosperrin, Rémi Mosseri, Robert Plana, Thierry Ponchon.

INVITES

Joëlle Alnot, Thierry Bédouin, Nelly Dupin, Jean-Marc Geib, Pierre Glaudes, Michel Robert, François Pernot, Frédérique Sachwald, Annie Vinter.

Michel COSNARD, président :

Il y a encore un certain nombre de collègues qui doivent nous rejoindre, mais de façon à ce qu'on puisse terminer à l'heure je vous propose de commencer à l'heure, enfin avec les cinq minutes de décalage habituel. Soyez les bienvenus à cette réunion. On va commencer tout de suite par des informations du Président.

0. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Michel COSNARD, président :

La première concerne un point que je voulais faire avec vous sur le collège lui-même. Tout d'abord pour vous rappeler que nous rentrons dans notre dernière année de fonctionnement du collège, puisque, souvenez-vous, le collège a été mis en place le 31 octobre 2015 pour une durée de quatre ans. Le collège dans sa composition actuelle terminera ses travaux exactement dans un an. Nous tâcherons, pour le calendrier, de faire en sorte que nous ayons une réunion avant la fin de ce collège.

Je vous rappelle que, sauf pour ceux d'entre vous qui seraient atteints par la limite d'âge, ce qui sera mon cas, vous pouvez être renouvelés. Il n'y a aucun empêchement à ce qu'on fasse deux ou plusieurs mandats, il n'y a pas de limite sur le nombre de mandats d'un membre du collège du Hcéres. J'ai d'ores et déjà informé le ministère vu la complexité de la composition du collège.

A l'heure actuelle un certain nombre de collègues ont démissionné ou ne sont plus membres pour la raison de ne plus être en capacité d'exercer leurs fonctions. J'ai demandé à la DGRI d'essayer de faire en sorte que nous ayons, autant que faire se peut, un collège au complet. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Claude Bertrand nous a fait part de sa démission. Gérard Berry a aussi démissionné et Eliane Kotler a fait valoir ses droits à la retraite et n'est donc plus membre du collège.

Je rappelle aussi que lorsque l'on est nommé en cours de mandat pour le collège, la nomination va jusque pour la durée du mandat restant, avec toujours cette possibilité d'être reconduit dans ses fonctions. Et le dernier point que je voulais mentionner est cette question de composition. En effet, je ne serai pas le prochain Président du collège du Hcéres, puisque je ne serai pas en mesure d'exercer un mandat entier. Je pense donc qu'il est très important qu'il y ait un président qui puisse aller jusqu'à la fin du mandat.

Les prochaines réunions auront lieu les 28 janvier, 17 juin et 28 octobre. Il nous reste trois réunions. Je vous proposerai certainement que la dernière réunion soit une réunion bilan le 28 octobre.

Le deuxième point concerne la composition de la commission d'accréditation internationale qui s'est réunie ce matin et dans laquelle siègent actuellement Loris Gaudin et Raphaël Llavori. Il est prévu au moins trois membres, donc je fais un appel à candidature ou à intérêt pour cette commission d'accréditation pour les deux ou trois prochaines réunions, puisque vous savez qu'elle se réunit en général le matin de la réunion du collège, et de préférence une collègue femme. Si l'une d'entre vous est intéressée par les travaux à l'international, dites-le moi. Vous n'êtes pas obligé de me le dire maintenant, mais ce serait bien que nous ayons le nom d'une collègue assez rapidement. Bien entendu si vous voulez un peu plus d'informations je vous encourage, à la pause par exemple, à en discuter avec François Pernot.

Toujours dans les informations, un troisième point qui concerne le suivi des recommandations aux établissements. Je vous fais une petite information de la part du département d'évaluation des coordinations territoriales et du département d'évaluation des établissements. Les standards européens – *European standards guidelines* – stipulent au point 2.3 qu'un suivi des recommandations contenues dans les rapports d'évaluation externe doit être réalisé, de façon à recueillir les actions mises en place par

l'établissement pour répondre à ces recommandations. Nous n'avions pas de tel suivi et ceci avait été remarqué par l'ENQA lors de l'évaluation du Hcéres. Nous souhaitons essayer de remplir cette demande de l'ENQA sans surcharger les évaluations qui sont déjà assez chargées en ce qui concerne les établissements. La Direction du département d'évaluation des coordinations territoriales et celle du département d'évaluation des établissements ont discuté de ce point-là avec le bureau de la CPU. Elles proposent un dispositif expérimental de suivi des recommandations.

L'idée serait de mettre en place un suivi pour les universités et les coordinations territoriales, voir si les choses se passent bien et si cela se passe bien en discuter avec la CEDEFI et l'étendre à l'ensemble des écoles. L'idée est de mettre un dispositif léger sous la forme d'un questionnaire, c'est-à-dire qu'à mi-parcours d'une vague, envoyer un courrier aux établissements. Là ce qui serait fait, ce serait cet automne pour la vague B, en leur explicitant ce que nous souhaitons en mentionnant le fait que c'est dans le cadre de la procédure européenne.

Rappeler les recommandations qu'il y avait dans le rapport d'évaluation : grosso modo on recopierait ce qu'il y a dans le rapport d'évaluation et on leur demanderait de dire de manière très brève au maximum trois ou quatre pages pour la réponse s'ils ont mis en place des actions en réponse à ces recommandations et s'ils n'ont pas mis en place d'actions pourquoi ils ne l'ont pas fait. Parce que cela peut être tout à fait légitime de ne pas avoir une action parce que la recommandation n'est plus d'actualité ou parce qu'elle n'est plus appropriée. Et en les informant que lors de l'évaluation qui va suivre, c'est-à-dire deux ans plus tard, ce rapport de suivi sera transmis aux évaluateurs.

Je ne vous demande pas de voter, bien entendu on peut ouvrir le débat et votre avis est important, mais on ne fera pas de vote sur ce point-là. On attend de mettre en place un dispositif officiel, en quelque sorte, puisque là il n'est que de manière expérimentale et il n'y aura pas d'obligation aux établissements de répondre. Seuls ceux qui souhaitent le faire le feront et nous verrons comment les choses se passent pour la vague B avant vraisemblablement de le mettre en place pour la vague C, mais cela se fera l'année prochaine. Est-ce que ceci appelle des commentaires de votre part ? Non, parfait. Je vous en remercie.

Je présume que nous ferons un bilan de cette réponse à la vague B, peut-être aux réunions du collège de juin, cela devrait aller. Parfait. Merci. Je vais passer au point suivant, c'est le compte rendu de la réunion du Conseil d'orientation stratégique de l'OST. Frédérique, je te passe la parole pour dire quelques mots sur la dernière réunion du COS.

Frédérique SACHWALD :

La réunion du COS a eu lieu le 8 octobre. Nous avons donc les nouveaux membres dont nous avons parlé précédemment puisque le COS a été renouvelé par moitié au printemps. Nous avons deux sujets essentiellement à l'ordre du jour.

Le premier concerne la journée IPERU qui aura lieu le 10 décembre prochain. IPERU, ce sont des indicateurs sur la production des établissements de recherche universitaire qui est un programme de l'OST qui existe depuis une dizaine d'années maintenant et qui comporte deux parties.

La première partie consiste à demander aux établissements, à travers une interface, de valider en quelque sorte leurs adresses pour les adresses d'affiliation de leurs publications, telles que nous pouvons les voir dans notre base de publication qui est une version enrichie du Web of science. Une fois par an, il y a une campagne qu'on appelle de repérage. Nous proposons aux établissements, sur le delta de leurs publications de l'année, les adresses qui sont susceptibles de leur appartenir telles que nous pouvons les repérer à travers le nom des établissements, éventuellement des laboratoires. Ils valident

ou ne valident pas, disant « *non, cette adresse ce n'est pas moi* », voire ils peuvent rajouter des adresses.

Nous enrichissons ensuite des publications. Ce sont les adresses d'affiliation à partir desquelles nous, une fois que la base est enrichie, on peut repérer leurs publications. C'est la première phase.

La seconde phase consiste à produire des rapports d'indicateurs pour chacun de ces établissements, il y en a à peu près 120 qui leur sont adressés. Par ailleurs, nous faisons un rapport de synthèse sur quelques indicateurs qui comparent les établissements français les uns avec les autres, et nous échangeons ensuite ce rapport de synthèse, notamment avec le ministère. C'est vraiment le programme IPERU lui-même.

Un mot sur ce que cela représente pour l'OST. C'est donc un enrichissement de la base, avec un meilleur repérage des publications françaises que nous ne pourrions le faire simplement sur le Web of Science en ligne. On retrouve à peu près 25 % de publications au plus, une fois qu'on a fait ce travail, parce qu'effectivement les adresses d'affiliation sont écrites de façon très variée. Il y a un vrai travail de repérage à faire.

Une fois que nous avons produit ces documents pour les universités, l'enrichissement de la base est aussi une brique de base pour l'OST pour les autres productions qu'on va être amené à faire pour les établissements ou dans le cadre des processus d'évaluation du Hcéres, par exemple pour les coordinations territoriales que nous faisons en consolidant les périmètres des coordinations avec les différents établissements. Mais le travail de base, c'est bien celui d'IPERU qui a permis d'affiner le repérage des publications. Voilà très rapidement le programme IPERU. Vous voyez, nous avons 120 correspondants dans les établissements en France, et l'objectif de cette journée, qui va se tenir en deux parties : une matinée en plénière pour un petit peu communiquer avec eux sur les évolutions de ce que nous faisons dans le cadre du programme IPERU, mais aussi pour ouvrir sur le contexte national et international. Nous aurons une intervention de quelqu'un du CWTS qui est le département de l'Université de Leiden qui fait le classement de Leiden sur justement l'utilisation des classements par les universités. Et puis nous aurons une table ronde qui sera présidée par notre Président, à laquelle participeront aussi Michel Robert pour le Hcéres et des Présidents d'université.

L'idée est d'échanger sur le rôle des archives institutionnelles et des archives ouvertes à la fois du point de vue du pilotage des universités et du point de vue de l'évaluation. Ça, c'est le matin. L'après-midi, nous aurons des ateliers avec cinq ateliers en parallèle, plus spécifiquement sur ce que nous faisons dans le cadre du programme IPERU, qu'est-ce qu'on pourrait améliorer pour avoir un échange plus opérationnel je dirais, qui éventuellement se poursuivra avec des groupes de travail si jamais un sujet un peu de fonds était identifié. C'était le premier point du COS.

Le deuxième point a porté sur le lancement d'une réflexion que nous souhaitons avoir à l'OST et ensuite au sein du Hcéres avec le département du système d'information sur l'organisation de nos bases de données et la question de la qualité de nos données. Ce sont des points techniques, mais qui sont assez importants pour l'OST pour le développement de nos activités. Nous avons dans notre Conseil d'orientation scientifique plusieurs personnes qui sont susceptibles de nous apporter des avis sur cette question.

Michel BODZEMIR :

Comment fait-on pour repérer le rattachement des productions scientifiques quand il n'y a pas d'indications précises ?

Frédérique SACHWALD :

Est-ce que vous avez un exemple de publication qui n'aurait, comme vous dites, pas d'indications précises ?

Michel BODZEMIR :

Il y a la signature de l'auteur bien entendu, mais qui néglige ou qui ne souhaite pas, qui ne veut pas préciser son appartenance à une équipe, un établissement. Dans ce cas-là, comment le rattacher, comment le retrouver ?

Frédérique SACHWALD :

Disons que dans la très grande majorité des cas, vous avez un nom et une affiliation. Le problème que nous rencontrons particulièrement en France, c'est que cette affiliation peut être écrite de manière incomplète ou ambiguë. Mais en général, il y a quand même une affiliation. S'il n'y a vraiment pas d'information, cela fera partie des publications que nous ne prendrons pas en compte. En général, il y a de l'information, mais simplement, cette information est incomplète ou imparfaite.

Comme vous le savez, il peut y avoir plusieurs tutelles. Notre travail consiste à ce que, s'il y a plusieurs tutelles, celles-ci reconnaissent la publication. Après c'est à nous, sachant que la publication par exemple correspondait à trois tutelles, quand on traite les données de couper cela en morceaux pour que ça arrive aux différents endroits. Mais en général il y a une information.

Gilberte CHAMBAUD :

L'actualité c'est quand même d'avoir des grands regroupements grâce au PIA. Donc on a des I-SITE qui se créent un peu partout et dans lesquels on a des universités qui se regroupent. Comment comptez-vous intégrer cette réactualisation des rattachements ?

Frédérique SACHWALD :

C'est effectivement une question d'actualité. A ce jour, nous avons fourni des rapports d'indicateurs pour le département d'évaluation des coordinations territoriales pour la vague D, pour la vague E et nous nous sommes en train de faire la vague A.

Pour l'instant nous avons deux cas ; je parle de notre point de vue. On a le cas où on a des coordinations territoriales, avec des membres, éventuellement des associés. Dans ce cas-là, on se repose sur nos briques dont je vous ai parlé tout à l'heure et on consolide ; c'est-à-dire que si on a deux universités et une école, nous allons consolider pour fournir les indicateurs au processus d'évaluation.

Consolider, ça veut dire quoi ? Cela veut dire que par exemple s'il y a une co-publication entre l'université A et l'université B qui sont sur le même site, nous n'allons la compter qu'une fois. Et donc on consolide à partir de nos briques de base.

Le deuxième cas, c'est quand il y a vraiment eu fusion. A ce moment-là, cela rentre dans le processus de repérage. Par exemple, Lille : maintenant, c'est Lille. Nous sommes bien en accord avec l'université qui repère pour ce nouvel ensemble.

Après, il y a les cas qui peuvent être difficiles où il y a eu des chartes de signature de la part de nouveaux ensembles, qui peuvent introduire du bruit, surtout si l'ensemble se défait après. Donc là, ce sont des cas d'espèce que nous traitons. Mais effectivement, nous avons fait un travail l'année dernière pour l'ANR sur ces questions-là, dans le cadre de la vague A, nous discutons avec nos collègues des départements d'évaluation avec les établissements ou les coordinations elles-mêmes pour effectivement avoir des périmètres qui correspondent aux ensembles en question.

Michel COSNARD, président :

Peut-être un mot complémentaire et sous le contrôle bien sûr de Frédérique. Le problème est qu'IPERU a été mis en place il y a une dizaine d'années à la demande de la DGESIP et la DGRI. L'idée était de mieux repérer les publications universitaires. A une époque où les organismes de recherche suivaient les publications, les universités ne suivaient pas avec la même attention. Cela porte sur les établissements. Pour l'instant le projet IPERU est maintenu tel quel sur les établissements et non pas sur les coordinations territoriales.

La question risque de se poser, c'est bien qu'il y ait des retours c'est bien qu'il y ait cette journée de décembre, vous pourriez avoir un débat quand il y aura les ordonnances avec de nouveaux types d'établissements à la fois plus intégrés que les coordinations territoriales, mais ne constituant pas un établissement au sens université du code de l'éducation. Qu'est-ce qu'il va falloir suivre ? Nous verrons bien, mais ce travail est fait quand même sous le pilotage en quelque sorte du ministère et en particulier de la DGESIP. Denise, vous aviez demandé la parole.

Denise PUMAIN :

Merci. Je voulais questionner la prise en compte de bases de données comme le WOS, qui doivent poser un problème de repérage des publications et des productions dans les établissements où il y a beaucoup de sciences humaines et sociales, parce que la base de données WOS est notoirement non représentative de l'ensemble des publications de qualité qui y sont faites. Et donc il me semble que c'est quelque chose qui devra être discuté à nouveau à l'occasion de cette rencontre sur le programme IPERU, de même que ce que j'ai découvert qui a été mis en ligne cet été sur le site du Hcéres qui propose en recommandation, y compris pour les laboratoires de sciences humaines et sociales, la prise en compte seulement du WOS ou de Scopus, voire de Scimago qui est une extraction de Scopus.

Or autant le WOS est une base d'information sérieuse, mais très lacunaire en ce qui concerne les SHS, autant la base de Scopus contient des descriptions complètement erronées des spécialités et des contenus des revues de sciences humaines et sociales et les classements Scimago qui proposent des coefficients d'impact sont complètement fantaisistes à partir de cette information relativement erronée.

Je voulais alerter le Conseil sur cette utilisation par le Hcéres de bases de données fondamentales qui ne sont ni exhaustives ni complètement correctes et il me semble que c'est porter préjudice à la production scientifique française en SHS que de se lier à ces bases de données privées.

Et par ailleurs n'est même pas mentionnée une base de données qui a été élaborée au CNRS, qui reprend non seulement les contenus du WOS et du Scopus pour les comparer, mais aussi les bases de l'ERIH de l'Europe et les bases de l'ancienne AERES et qui offre un panorama bien plus exhaustif des revues à comité de lecture dans lesquels publient les chercheurs et les enseignants-chercheurs français en sciences humaines et sociales.

Il me semble que ces remarques-là pourraient éventuellement aider l'OST à définir une politique qui, pour le Hcéres, soit plus conforme à la qualité et à l'exhaustivité des possibilités de publication en sciences humaines et sociales.

Frédérique SACHWALD :

Merci de cette remarque qui touche en fait à deux autres programmes que nous avons au sein de l'OST que j'ai dû évoquer dans des sessions du collège précédentes donc je ne vais vraiment pas prendre beaucoup de temps là-dessus, mais nous avons un projet dans le cadre de notre programme de travail sur les comparaisons de corpus. Ces comparaisons de corpus portent sur la comparaison du WOS avec Scopus, avec HAL, avec le contenu des dossiers du Hcéres et effectivement, avec éventuellement d'autres

bases spécialisées. Ça, c'est un volet, et nous travaillons aussi spécifiquement sur les SHS, parce qu'évidemment nous sommes bien conscients des points que vous avez soulevés.

Dernier point, lors de la journée IPERU, la question spécifique des SHS et de ce que l'on peut tirer de comparaisons de base sera évoquée d'une part en plénière, et d'autre part il y a un atelier spécifique qui est consacré à cette question.

Michel COSNARD, président :

En ce qui concerne le deuxième point sur la constitution des listes de publications et les listes de production pour l'évaluation des unités de recherche, je pense qu'il faudra qu'on en discute lors d'une prochaine réunion du collège, puisque Pierre Gros, malheureusement pour des raisons de santé, n'est pas parmi nous. Vous m'aviez fait part de cette préoccupation. Je l'ai transmise à Pierre, je ne sais pas exactement où nous en sommes donc je peux difficilement répondre.

Le seul point que je voudrais mentionner, c'est le point suivant, je ne suis pas un défenseur de WOS, mais il y a quand même une volonté d'enrichir la base WOS, avec plus de titres en ce qui concerne les sciences humaines et sociales, c'était vrai aussi dans le domaine de l'informatique c'est pour cela que j'avais un peu regardé en son temps, lorsque j'étais président de l'INRIA. Une des difficultés du WOS ça reste quand même les problèmes d'ouvrages c'est-à-dire les ouvrages en français.

Nous nous en sommes ouverts lors de notre rencontre, il y a quelque temps, au Président de CLARIVATE ANALYTICS, qui est l'entreprise qui maintenant commercialise la base WOS. Il nous a répondu en disant qu'il y avait un effort qui était fait sur la couverture des SHS avec des ouvrages qui pour l'instant restent en langue anglaise. Donc effectivement, ils prennent en compte maintenant des ouvrages et des collections d'ouvrages en langue anglaise. Ils sont en train de l'étendre à l'allemand je crois. Nous avons demandé à ce qu'il puisse y avoir des collections d'ouvrages en langue française qui rentrent dans le WOS. A ma connaissance, ce n'est pas encore fait.

Frédérique SACHWALD :

Je rajoute juste un point concernant le programme dont je parlais, spécifiquement sur les SHS. Nous avons eu un séminaire d'une journée consacrée à cette question cette année à l'OST et nous sommes en train d'écrire une note d'analyse issue de ce séminaire.

Evidemment, les membres du collège pourront être destinataires de cette note, et par ailleurs pour information je peux aussi diffuser le programme de la journée IPERU dont nous sommes en train de parler.

Denise PUMAIN :

Moi, ce qui me préoccupe, c'est que sur le site du Hcéres pour le moment, a été mise en ligne au cours de l'été une description des bases utilisables pour l'évaluation des unités de recherche et qui, pour les sciences humaines et sociales préconise de se servir de Scimago et de ces coefficients d'impact.

Les formulations qui sont employées sont peut-être à revoir avec précaution, en fonction des évaluations que l'OST peut faire de la qualité de ces sources d'information. Parce que l'on est dans des systèmes, malgré tout où, à partir des évaluations par les pairs des revues à comité de lecture qui sont bénévoles et gratuites, ces grandes bases de données privées dégagent des profits de 30 % par an. En plus, elles enferment peu à peu les universités et les établissements dans un système proposant des coefficients d'impact qui permettent des classements qui, ensuite, sont utilisés pour des recrutements ou des financements.

C'est déjà le cas en médecine pour distribuer un certain montant de financement au CHU. On s'engage dans un système où nous allons être pieds et poings liés. Le service

public de l'évaluation sera pieds et poings liés avec des entrepreneurs privés qui n'ont pas du tout les mêmes intérêts de qualité que ceux que nous nous attachons à respecter.

Michel COSNARD, président :

Denise, il y a trois points dans ce que vous dites et je pense qu'il faut vraiment les distinguer. Le premier point, ce sont les éditeurs de revues scientifiques. Ce sont eux qui dégagent les 30 % de marge.

Denise PUMAIN :

Ils sont aussi producteurs. Scopus est produit par Elsevier qui est donc ce grand producteur qui dégage des profits.

Michel COSNARD, président :

Vous ne m'avez pas laissé finir jusqu'au bout. Ceux qui dégagent les produits sont les vendeurs des publications. Et donc là, il y a tout un mouvement, qu'on ne va pas commenter, d'achat groupé, de volonté de développer les archives ouvertes, etc. C'est un point qui sera abordé lors de la journée IPERU. C'est un point sur lequel nous sommes vigilants. Ce n'est pas la politique du Hcéres que de soutenir tel ou tel autre éditeur. Nous, nous suivons le mouvement du système d'enseignement supérieur français et la volonté d'évoluer éventuellement vers des archives ouvertes et nous soutenons cette question d'archives ouvertes.

La deuxième chose, c'est la constitution de bases de données. Si vous prenez le Web of Science, et je pense que c'est la même chose que Scopus, dans ces bases de données, vous n'avez pas que les titres de l'entreprise qui les commercialise. Si vous prenez Scopus, toutes les revues ne sont pas commercialisées par Elsevier. C'est vrai que ce n'est pas complètement clair en ce qui concerne Scopus, mais la volonté de Thomson Reuters a été de clarifier les choses et le Web of Science maintenant est une entreprise indépendante. Là encore, je ne défends pas. Je fais simplement un point de commentaire.

Le troisième point, c'est leur utilisation dans l'évaluation par le Hcéres. Nous n'utilisons pas le facteur d'impact dans l'évaluation du Hcéres. C'est-à-dire que l'OST n'utilise pas le facteur d'impact. Donc lorsque l'OST fait des études bibliométriques, c'est sur la réalité des citations dans les bases de données des articles. On n'utilise pas le facteur en impact des revues et on n'utilise pas le facteur d'impact au moins officiellement dans le cadre de l'évaluation des unités de recherche des entités de recherche.

Ensuite, les comités travaillent souvent de manière indépendante et ils peuvent avoir des attitudes différentes, mais en tout cas, nous ne cautionnons pas le facteur d'impact et nous allons bientôt faire une déclaration en ce sens puisqu'il y a une déclaration sur le facteur d'impact, la déclaration de San Francisco, auquel les organismes français commencent à adhérer, qui est un mouvement international pour se dissocier du facteur d'impact.

Nous ne pouvons pas adhérer ou signer cette convention puisque nous ne sommes pas un organisme de recherche ou d'Enseignement supérieur de recherche, mais nous soutenons les principes de cette déclaration. Le facteur d'impact n'est pas utilisé par le Hcéres et il y aura bientôt un communiqué de presse en ce sens.

Denise PUMAIN :

Merci pour cette information je vérifierai, mais il me semblait avoir aperçu le mot impact dans le guide.

Michel COSNARD, président :

Je ne dis pas que nous sommes parfaits à tous les étages. Bien entendu, moi aussi je vérifierai. Mais je ne peux pas parler au nom de Pierre, parce qu'il n'est pas là. Merci Frédérique.

Deux points supplémentaires sur les nouvelles du Président : le premier, je souhaite vous informer que nous avons continué nos concertations en vue de la constitution d'un consortium d'agences européennes pour répondre à la demande des infrastructures de recherche européenne qui souhaitent être évaluées.

Nous ne vous présenterons pas de texte aujourd'hui, mais vraisemblablement ça fera l'objet d'une discussion et d'une présentation lors de la prochaine réunion du collège. La Commission Européenne, en lien avec les Etats membres – c'est ce qu'on appelle une initiative conjointe – a décidé de soutenir des infrastructures de recherche sous forme de consortium en Europe, dans tous les secteurs : dans le domaine de l'ingénierie, dans le domaine de la santé et dans le domaine des SHS. C'est ce qu'on appelle des ERIC : *European Research Infrastructure Consortium*. Il y en a plusieurs dizaines. Je ne me souviens plus exactement le nombre, je dirais autour d'une trentaine. Et comme je vous l'ai dit dans tous les domaines scientifiques.

L'une d'entre elles, qui s'appelle Ecrin est un consortium sur les d'infrastructures de recherche – je ne me souviens plus exactement ce que veut dire ECRIN en tant que tel, c'est un acronyme en langue anglaise –, mais l'objectif est de coordonner des essais cliniques en Europe. Il s'agit d'un consortium qui regroupe neuf pays européens pour mener au niveau de ces neuf pays des recherches cliniques, des tests de molécules au plan clinique dans toute ou partie de ces neuf pays pour essayer de coordonner ces tests puisqu'il semble – je ne suis pas du tout compétent – que la diversité des populations européennes est importante et que si on veut avoir des molécules qui soient efficaces et peut-être pas dangereuses, il faut pouvoir faire des tests sur diverses populations européennes. Il s'avère que cette infrastructure a été une des premières créées en Europe et dans ses statuts il est prévu qu'il y ait une évaluation externe au bout de cinq ans.

Le Directeur général de cette infrastructure de recherche, le Professeur Jacques Demotes, a ses locaux au sein de l'université Paris Diderot, il est notre voisin. Lui-même nous a consultés il y a plusieurs mois au printemps pour savoir si nous pouvions conduire une telle évaluation. C'était la première fois qu'on était consulté pour l'évaluation d'une infrastructure de recherches qui plus est une infrastructure de recherches au niveau européen. Nous avons pensé qu'il était souhaitable que cette évaluation soit conduite dans un cadre européen en essayant de travailler avec d'autres agences européennes. Une des difficultés est que l'évaluation de la recherche en Europe n'est pas du tout standardisée et pas du tout coordonnée. Nous avons un très large réseau d'agences européennes d'évaluation de l'Enseignement supérieur, mais en ce qui concerne la recherche, c'est le néant.

Nous nous sommes rapprochés de l'agence italienne ANVUR. Nous nous sommes rapprochés d'une agence espagnole qui s'appelle l'AEI (*Agencia de la Evaluación de la Investigación*) qui est en fait rattachée au Ministère de l'Enseignement supérieur d'Espagne. Nous avons pris contact avec le Wissenschaftsrat en Allemagne, avec l'agence QANU aux Pays-Bas et avec l'agence d'évaluation d'Irlande.

Donc on a essayé de construire un réseau d'agences, un consortium informel pour l'instant autour de ces six agences. Sur les six, trois ont décliné, à chaque fois pour la raison qu'ils n'étaient pas en charge de l'évaluation des infrastructures de recherches. C'est le cas du Wissenschaftsrat, de QANU et de l'agence irlandaise. Nous avons quand même continué, parce que nous sommes devant une demande qui a été faite officiellement par le Conseil d'administration d'Ecrin pour une évaluation externe. Nous

sommes en train de constituer un consortium avec les deux autres agences qui souhaitent continuer : l'ANVUR en Italie et l'agence espagnole.

Pour répondre à cette demande d'évaluation d'Ecrin qui pourrait être suivie par d'autres, l'idée est de populariser ce dispositif et bien entendu de laisser la porte ouverte à d'autres agents qui pourraient se joindre à nous pour mettre en place une réponse coordonnée d'Agence européenne en vue de l'évaluation de ces infrastructures de recherche, parce que vraisemblablement, il va y en avoir un certain nombre à faire.

Nous nous sommes rencontrés déjà deux fois avec les collègues de ces agences et nous sommes en train de finaliser un accord-cadre entre les agences signataires qui n'emporte la création d'aucune structure juridique et aucun moyen financier. Il n'y a pas d'engagement financier ni d'engagement juridique. Cet accord-cadre est simplement un accord de coordination et un référentiel d'évaluation. Les deux documents sont toujours en cours de discussion. J'envisage de vous les présenter et de vous faire voter là-dessus au mois de janvier, mais je voulais vous informer de l'état d'avancement des discussions. L'idée est de présenter l'accord en cours de création et le référentiel lors de deux journées qui vont se passer en novembre et en décembre, où seront réunis les infrastructures de recherche, les responsables des ERIC et le dispositif interministériel qui les pilote à Bruxelles pour lesquels nous avons de bonnes raisons de penser qu'ils vont nous inviter à leur présenter nos travaux. Voilà les quelques mots que je voulais vous dire sur ce sujet, mais que nous mettrons comme un point à l'ordre du jour du collège de janvier.

Gilberte CHAMBAUD :

J'ai une question d'ordre technique : ces infrastructures de recherche sont financées quelque part par l'Europe et donc eux aussi doivent être demandeurs d'évaluation ?

Michel COSNARD, président :

Absolument. Il y a un double financement. C'est un dispositif assez unique en quelque sorte. Premièrement, le consortium n'est pas un consortium à chaque fois des 28 membres européens, ce sont uniquement des pays volontaires. Comme je vous l'ai dit pour Ecrin, il y en a neuf. Ne me demandez pas la liste, je l'ai déjà oubliée. Quand on dit Europe, cela inclut aussi les membres rattachés, c'est-à-dire la Norvège, la Suisse, etc. Chaque pays finance son infrastructure nationale. Typiquement, en ce qui concerne la France, le site s'appelle F-Crin pour French CRIN, qui est installé à Toulouse.

Par contre, il y a un financement européen qui justifie le fait que ce soit une ERIC et l'Europe finance les coûts additionnels de coordination. S'il s'agit de coordonner des tests à l'échelle de plusieurs pays, localement ils sont tous conduits par un des membres, mais le financement sera assuré de la coordination.

Là encore, je ne connais pas vraiment le détail. Nous avons eu déjà deux présentations par le Directeur général, mais je me garderai bien de vous le préciser. Mais si vous le souhaitez, éventuellement on pourra organiser une présentation, ou je pourrai vous faire parvenir des slides qu'il nous a présentés.

Mais il y a effectivement un financement européen, ce qui fait que le pilotage de ces ERIC est un pilotage mixte qui comprend la Commission européenne et des représentants de chacun des pays.

Le dernier point concerne l'organisation le 23 octobre de la conférence des signataires de la charte d'intégrité scientifique de l'Office, mais je propose que nous en discutions lorsque Joëlle nous fera une présentation un peu plus tard puisque c'est un point de l'ordre du jour.

J'en ai fini avec les informations du Président. S'il n'y a pas de question, je vous propose de continuer et donc de passer au premier point de l'ordre du jour qui est la délibération et l'approbation du compte rendu de la séance du 11 juin.

1. DELIBERATION ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2018

Michel COSNARD, président :

Vous avez été destinataires du compte rendu, est-ce qu'il appelle des remarques, des demandes de modification ? Non, donc je vais vous proposer de voter. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Nelly, je vous laisse prendre le compte rendu, c'est l'ensemble des membres, moins trois abstentions. Merci. Je n'ai pas vu passer la feuille de présence. Elle va arriver. Super, merci.

2. CHANGEMENT DE NOM DU CIS

Michel COSNARD, président :

Je vous propose maintenant de passer au point numéro 2, et j'invite Joëlle à se joindre à moi. Je vais peut-être traiter du point du changement de nom et ensuite, je te passe la parole sur la présentation.

En fait il y a une décision à prendre, et ensuite un point d'information. Sur la décision, il y a la demande et vous avez eu un document en ce sens, une lettre d'Olivier Le Gall qui est le président du conseil de l'intégrité scientifique qui à la demande unanime des membres de ce Conseil souhaiterait que le nom soit changé en Conseil Français de l'Intégrité Scientifique. Je vous lis la lettre et je prendrai les questions s'il y en a, et ensuite je vous ferai voter.

« Par délibération du 4 septembre 2018, les membres du Conseil de l'intégrité scientifique proposent de le renommer formellement Conseil Français de l'Intégrité Scientifique COFIS, French Advisory Board For Research Integrity, pour bien marquer à la fois l'équidistance de cette instance à chacun des opérateurs de recherche. D'autres Conseils de l'intégrité scientifique sont susceptibles de voir le jour chez certains opérateurs, dans certains sites ou à d'autres grandes organisations. C'est tant mieux si elles en éprouvent le besoin, mais il importe de leur laisser le loisir de le faire, tout en se démarquant de l'instance nationale.

Deuxièmement, sa dimension nationale et sa visibilité internationale : d'autres conseils nationaux de l'intégrité scientifique existent ou sont susceptibles d'émerger en Europe ou ailleurs, mais un seul d'entre eux concerne directement la France.

Troisièmement, ces missions qui sont celles d'un Advisory Board, comme il en existe déjà dans d'autres pays ou comme il pourrait en émerger encore ailleurs ».

C'est la demande à l'unanimité des douze membres du Conseil de l'intégrité scientifique. J'ai accueilli favorablement cette demande, il me semble que c'est légitime, sachant que ce conseil supervise et pilote les travaux de l'Office Français d'intégrité scientifique. Il y a une consonance. Lorsque le CIS avait été créé, il l'avait été dans une certaine analogie avec le COS. C'est pour cette raison qu'on avait appelé CIS. Mais le fait de l'appeler COFIS me semble une évolution qui ne pose pas de difficultés majeures.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ? Pas de questions, pas de commentaires, donc je vais mettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité je vous en remercie. Je passe maintenant la parole à Joëlle.

Joëlle ALNOT :

Bonjour à tous. Je vais vous faire un point assez synthétique, non seulement de cette journée du 23 octobre qui avait vocation à réunir les signataires de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche. En fait, c'est un moment qui est inclus très explicitement dans les missions de l'Office. Si l'on relit le rapport de Pierre Corvol, il s'agit pour l'Office d'animer et de coordonner annuellement cette rencontre qui réunit les signataires de la charte mission.

En fait, c'est la mission d'observatoire et au mois de juin, quand j'avais exposé brièvement les grandes missions de l'Office, il est vrai que je m'en étais arrêté aux trois missions telles qu'elles sont définies et qu'elles apparaissent sur le site Web, c'est-à-dire des missions d'expertise, des missions d'observation, des missions d'animation. Les choses ont bougé et fort heureusement depuis. Cela a été l'objet entre autres de cette journée du 23 octobre que de pouvoir présenter d'une part les grandes orientations thématiques qui sont au nombre de six qui ont été définies justement avec le Conseil de l'intégrité scientifique qui va devenir le Conseil français de l'intégrité scientifique. J'excuse l'absence d'Olivier Le Gall qui n'a pas pu se rendre disponible aujourd'hui.

D'autre part, de présenter la déclinaison très concrète et très applicative de ces six thématiques en 18 actions phares. Pour parler structurellement, l'équipe de l'Ofis, donc le département de l'Ofis, s'est étoffé avec deux collaborateurs, en la personne de Joël Eyer qui est conseiller scientifique et Dora CHERTIER qui est chargée de projet. Il y a encore deux autres postes à pourvoir dont le profil est en cours de définition au fur et à mesure de l'évolution des objectifs et des actions à entreprendre pour l'Ofis.

On pourra vous communiquer ces six grandes thématiques. La première est vraiment quelque chose de très attendu par les opérateurs, les établissements, les organismes de recherche. Il s'agit d'harmoniser les procédures.

La seconde thématique est concomitante et est complémentaire avec la première, c'est de mutualiser les retours d'expérience : vous verrez qu'il s'agit de créer des bases de données à la fois d'analyse de cas de situations de manquements, et aussi de pouvoir faire une base de données de bonnes pratiques.

Former à l'intégrité scientifique. On sait que c'est un levier vraiment fondamental ; promouvoir les valeurs de l'intégrité ; promouvoir un environnement propice à une science intègre ; intégrer les enjeux de la science ouverte.

Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais à chaque fois ces grandes thématiques sont présentées en termes d'objectifs : quels sont les objectifs à atteindre ; en termes d'acteurs : qui va s'investir au-delà du seul périmètre de l'Ofis, mais en collaboration avec d'autres partenaires, et quel est le calendrier qui se décline en trois temps, à court terme, à moyen terme et à plus long terme ; le long terme étant 2020, de 2018 à 2020 et comme je vous le disais, 18 actions phares qui sont articulées vraiment étroitement.

D'autres sont une nouvelle par rapport à celles qui étaient présentes dans le rapport Corvol. Très globalement, le but est vraiment qu'in puisse favoriser un changement de pratiques et au total une appropriation culturelle, un changement dans les comportements, mais également un changement dans les représentations de ce qu'est l'intégrité scientifique et de ce qu'est une pratique de recherche.

Je ne vais pas lire toutes ces actions, vous les avez sous les yeux, mais vous voyez que quand on parle d'harmoniser les procédures, d'une façon pragmatique, il va s'agir de mettre à disposition un vade-mecum des procédures de sites de signalement. L'Ofis n'a pas vocation – je le dis au passage – à traiter directement lui-même les cas de manquements, mais il a cette vocation de pouvoir donner un cadre, donner des textes de référence, des textes auxquels les acteurs, les référents à l'intégrité scientifique, les

opérateurs pourront se référer. C'est déjà un travail qui est engagé précisément, par la voix des référents à l'intégrité scientifique qui sont organisés en réseau et qui ont un groupe de travail qui s'est penché sur cette question-là et qui est en passe de finaliser un guide des procédures. Et ce guide des procédures va être déposé sur le site du Hcéres.

Les lignes de ce guide seront évolutives en fonction des apports respectifs de la part de l'Office, mais aussi des apports de la part de l'international parce que l'Ofis maintenant est membre du réseau européen des organismes d'intégrité scientifique et il faut savoir aussi qu'au niveau Européen, il y a toute une réflexion et des programmes de recherche qui aboutissent aujourd'hui à des recommandations qui sont partagées dans l'espace européen.

Mutualiser les retours d'expérience : là il y a une déclinaison en différentes actions et comme je vous le disais, c'est de pouvoir construire des référentiels qui soient évolutifs au fur et à mesure des retours d'expérience qui émaneront du terrain. C'est d'ailleurs ce qui est proposé dans le cadre de ce fameux réseau européen ENRIO que de pouvoir échanger sur des analyses de cas concrets.

Former à l'intégrité scientifique : l'idée entre autres pour vous donner des exemples concrets, c'est de pouvoir assez rapidement établir une cartographie des formations existantes, des formations innovantes qui existent. On sait que la réforme des études doctorales a permis l'introduction d'une sensibilisation à l'intégrité scientifique auprès des doctorants, mais il y a beaucoup de variations dans l'incarnation concrète de ces formations ou de ces sensibilisations. Certaines se font en quelques heures, d'autres une dizaine d'heures, d'autres encore sous la forme de MOOC, d'autres en présentiel. Nous allons essayer de cartographier, de façon à pouvoir d'une part harmoniser des modules communs, des incontournables et aussi de laisser place à des déclinaisons locales.

Former à l'intégrité : dans ce contexte-là, on a aussi une demande que nous avons prise en compte et qui émane des référents intégrité scientifique. C'est une demande à se former eux-mêmes. Une formation continue et j'ai répondu à cette demande-là par un groupe de coordination pour organiser un premier séminaire de formation. Un workshop s'est mis en place. Ce premier séminaire portera sur des aspects juridiques pour lesquels les référents sont très mobilisés. Et à terme il va s'agir, et Pierre Corvol le disait encore à cette journée du 23 octobre, de pouvoir évaluer l'efficacité de ces dispositifs de formation, et là c'est en effet aussi tout à fait dans le cadre des missions de l'Office.

D'une façon générale, promouvoir les valeurs de l'intégrité, pouvoir animer et créer une animation au niveau national, sous la forme de colloques nationaux annuels, colloques réguliers. On va en organiser un au printemps ou au mois de mars sur la thématique de l'intégrité scientifique et Sciences ouvertes. Les jalons sont déjà posés.

Promouvoir un environnement propice à une science intègre. C'est également quelque chose qui était explicitement souligné dans le rapport de Pierre Corvol, de pouvoir contribuer à faire évoluer les référentiels d'évaluation. C'est quelque chose qui est déjà engagé puisque l'on trouve maintenant dans les référentiels, y compris dans le rapport d'auto-évaluation, des éléments qui concernent spécifiquement, d'une façon très visible la question de l'intégrité scientifique, mais certainement que l'ensemble est perfectible et on va y contribuer.

Intégrer les enjeux de la science ouverte : là, on ouvre sur un panorama qui est plus large, mais qui est tout à fait d'actualité qui concerne précisément ce que je vous disais du colloque sur la science ouverte, les open datas, les nouvelles formes de publication et également les sciences participatives dans ce qu'elles peuvent aussi venir re-questionner ces dimensions de l'intégrité scientifique.

Il y a eu près de 90 participants le 23 octobre donc on peut dire que c'est une journée qui a été couronnée de succès. Les référents à l'intégrité scientifique étaient assez

nombreux, plus que nous aurions pu attendre puisqu'il s'agissait des signataires, les opérateurs eux-mêmes. Les derniers contacts que j'ai eus tendraient à faire en sorte que les derniers établissements qui n'ont pas signé cette charte puissent être mobilisés et encouragés à la signer. A ce jour, ils sont 36 établissements signataires. Ils étaient 8 au départ.

Pour vous donner une idée des référents à l'intégrité scientifique, ils sont 87 à avoir été nommés depuis 2015, alors qu'au départ, ils étaient 4. Vous voyez vraiment toute la potentialisation et la dynamisation de ce parcours-là, même s'il reste des établissements qui ne sont toujours pas signataires. Mais nous avons entendu le 23 octobre que l'ANR avait l'intention de conditionner ces financements à la signature de cette charte nationale. Donc ça peut aussi encourager et contribuer à encourager des établissements. Voilà ce qui nous attend, c'est une feuille de route qui est dense, mais ce qui est intéressant dans ces objectifs-là c'est que cela va mobiliser vraiment les contributions et les coopérations de chacun des acteurs.

Michel COSNARD, président :

Merci Joëlle. Y a-t-il des questions, des commentaires ?

Jean-Marc HEINTZ :

Juste sur la liste que vous venez de montrer, j'ai relevé la seule action 14 où je me demande si ce n'est pas des vœux pieux sur inciter les instances d'évaluation à diminuer les pressions qu'ils s'exercent sur les chercheurs. En particulier, j'ai eu récemment des retours de la commission du CNRS dont on dépend où les critères purement bibliographiques sont mis en avant. C'est vrai que si vous êtes capables de trouver des moyens d'action pour essayer de jouer un peu là-dessus, je pense que ce serait très bien.

Joëlle ALNOT :

C'est peut-être pour cela que nous n'avons pas mis « parvenir à », mais « inciter ». Mais en effet, il en était question tout à l'heure : il est certain que ce fameux impact factor rentre dans les pressions qui s'exercent sur les chercheurs. Mais il y a quand même une évolution qui se dessine.

Michel COSNARD, président :

Si je peux me permettre, c'est une question difficile et tu le sais bien Jean-Marc. Une des façons de l'appréhender au niveau de l'évaluation des unités de recherche a été de demander – enfin on demande toujours l'intégralité de la production, mais c'est à des fins de recensement – dans cette production au maximum les 20 % les plus significatifs et d'expliquer pourquoi ce sont les 20 % les plus significatifs. On voudrait passer d'un système qui est trop quantitatif à un système qui devient plus qualitatif.

Cela peut être très variable d'une communauté à l'autre. C'est vrai que c'est beaucoup plus difficile en biologie et dans le domaine de la santé, qui restent encore sous l'influence des publications dans des grandes revues avec les facteurs d'impact et la bibliométrie. Ce message est beaucoup mieux perçu dans les sciences humaines et sociales et aussi dans le domaine de l'ingénierie.

Il faut avancer, mais c'est un exemple d'action qui peut être conduit, tout comme des recommandations sur les instances de recrutement, par exemple, que ce soit dans les organismes nationaux ou au sein des établissements d'Enseignement supérieur et de recherche ou des recommandations sur les comités de recrutement et de faire plus porter l'accent sur la qualité de la production que sur la mesure pure de la quantité. Voilà, petite contribution, mais je pense qu'on peut inciter. Ensuite le Hcéres et encore moins l'Ofis n'ont le pouvoir de décider, bien sûr.

Joëlle ALNOT :

C'est vrai que cela met l'accent sur la nécessité d'un changement systémique. Ce n'est pas en changeant un élément.

Michel GREGOIRE :

Pour la qualité je suis d'accord, j'ai été évaluateur au Comité national. Une des solutions est qu'il faudrait peut-être donner le temps aux *reviewers*. On vous donne 15 dossiers, vous avez deux jours pour les faire. Pour du qualitatif, il faudrait lire les papiers, voir comment cela se passe, etc. on ne l'a pas. Pourquoi nous sommes tombés de mon point de vue dans le travers du quantitatif Google scholar, etc. ? C'est parce que c'est rapide. Je ne dis pas que c'est bien, mais c'est un peu ce qui se fait.

Michel COSNARD, président :

Je vous propose de ne pas ouvrir le débat. C'est un débat important, mais il nous faudrait beaucoup plus de temps que les une ou deux minutes que nous avons.

Gilberte CHAMBAUD :

A quel niveau fait-on signer la charte ? Au niveau de l'établissement, le labo etc., et aussi, je pose la question, c'est l'article 18 : je trouve cela très bien de rédiger un guide de recommandations ou une liste de recommandations, parce que les gens, quand on leur dit : « *Respectez-vous les règles d'éthique* » ils disent « *Oui* ». So what ? Dans quelle mesure sur quels points peuvent-ils être aussi affirmatifs ?

Joëlle ALNOT :

Sur le premier point, en fait, c'est une liste qui est accessible sur le site Web actuel sur la page Web de l'Office : vous y trouvez la liste des signataires et la liste des référents intégrité scientifique d'ailleurs. Pour la liste des signataires, on peut y voir qu'on a fait le distinguo entre les établissements qui ont signé en leur nom propre, et ceux qui indirectement via la CPU, parce que la CPU a été signataire au départ, sont considérés au niveau de la présidence.

Mais c'est au niveau de la présidence, ce n'est pas au niveau d'une unité de recherche. C'est le chef d'établissement, c'est le Président de l'organisme qui signe. Mais il est question, et j'en discutais avec un représentant de la CPU, qu'on puisse inciter les établissements à signer davantage en leur nom propre, plutôt que de se satisfaire d'avoir indirectement signé parce que la CPU avait signé ; c'est plus engageant symboliquement, et puis aussi dans les actions à entreprendre.

Sur le second point, on est au-delà de ce point qui était les enjeux de la science ouverte, car on évoquait là ce qui concernait les sciences participatives.

Je crois qu'il y a à la fois ce qui va émaner des référents à l'intégrité scientifique, qui sont vraiment les premiers partenaires pour l'Ofis, puisque ce sont eux qui sont sur le terrain, qu'ils sont confrontés à des situations réelles, et que les recommandations vont être co-construite avec eux. Mais il y a aussi une autre source possible d'inspiration, qui est au plan européen, parce que la France n'était pas présente jusque-là en tant qu'organisme national dans les réseaux européens. Eux ont commencé à travailler déjà depuis pas mal d'années en s'impliquant, en répondant à des appels à projets financés dans des programmes européens. L'un de ces programmes financés est finalisé à présent. Il va en sortir un guide avec des recommandations qu'il ne s'agit pas d'appliquer à la lettre, pays par pays, mais dont on peut s'inspirer.

De surcroît, cela permettrait d'harmoniser et d'homogénéiser un petit peu le cadre au niveau européen. Et ça, en adhérant ENRIO, ce sont vraiment des informations qui sont qui sont très précieuses pour nous. J'étais à leur dernier séminaire début octobre à

Stockholm, et c'est vrai que c'est un espace collaboratif d'échange, d'idées, d'innovation qui est vraiment très précieux.

Valérie MAZZA :

Comment va être assuré le suivi de ces différentes actions ?

Joëlle ALNOT :

Vous voulez dire par qui ? L'équipe opérationnelle, c'est l'équipe de l'office avec les personnes que je vous ai présentées, donc moi et les travaux de l'Ofis sommes supervisés, orientés, guidés, soutenus par ce fameux conseil de l'intégrité. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

Michel COSNARD, président :

L'idée est que chaque année l'Ofis rapporte devant le COFIS l'avancement selon ses 18 actions, l'avancement des travaux et que ce rapport ensuite soit présenté au collège, mais de manière synthétique bien sûr.

Joëlle ALNOT :

J'ajouterai qu'il y a un suivi autre qui est fait par l'OPEX chaque année.

Michel COSNARD, président :

Merci Joëlle. Donc j'en viens au point suivant.

3. POINT D'INFORMATION SUR LES VAGUES D & E

Michel COSNARD, président :

C'est pour vous donner un état des activités du Hcéres. Donc la vague D regroupe essentiellement quatre coordinations territoriales : ce sont les établissements Paris intra-muros, la COMUE HESAM Université, PSL, Sorbonne Université qui est passée d'un statut de COMUE à un statut d'établissement et la COMUE a été dissoute, et la COMUE USPC. En ce qui concerne l'évaluation des coordinations territoriales, on fera une synthèse, une évaluation synthétique pour l'évaluation intégrée d'HESAM et de PSL. En ce qui concerne Sorbonne Universités et USPC. Nous avons fait un dispositif ad hoc pour ces deux coordinations territoriales et donc Sorbonne Universités et USPC ont été évaluées en aval des évaluations des établissements, des formations et de la recherche.

En ce qui concerne HESAM, le rapport d'évaluation a été publié et la synthèse finale de l'évaluation intégrée, c'est-à-dire qui reprend l'évaluation de l'ensemble des formations de l'ensemble des unités de recherche et de l'ensemble des établissements composant le site sera publiée fin décembre 2018. Pour PSL, ce sera à peu près la même chose avec une date de publication de l'évaluation intégrée en avril 2019.

En ce qui concerne Sorbonne Université, le rapport concernant l'évaluation de l'établissement Sorbonne Université a été envoyé à l'établissement et on attend le retour de Jean Chambaz.

Pour USPC, le rapport est en cours de production.

Nous sommes disons sur la fin de l'évaluation de ces quatre coordinations territoriales, je vous rappelle qu'en plus des coordinations territoriales il y a un certain nombre d'établissements qui ne sont pas dans ces coordinations, en particulier Paris 1 et Paris 2.

Sur l'évaluation des établissements, la vague D comporte 37 établissements et un organisme qui est l'IRSTEA. A la date d'aujourd'hui, 27 rapports sont publiés, 4 devraient être publiés prochainement. Vous avez la liste des établissements. 2 sont en cours de traitement pour Sciences Po et l'Université Paris-Dauphine et 3 nous attendons les observations des établissements. Enfin, un établissement a demandé un délai pour son

retour d'observation, c'est Paris 2. Là encore, nous sommes sur la fin des évaluations l'ensemble des visites a été fait. Les rapports sont tous disponibles, soit dans des versions provisoires soit dans des versions définitives.

Sur les formations, la vague D représente 557 formations et 64 écoles doctorales. Toutes ces évaluations sont terminées et ça a mobilisé 533 experts, 41 % de femmes, soit 59 % d'hommes. Le bilan des formations : toutes les formations ont été évaluées et nous sommes en train d'évaluer les projets d'offre de formation en vue de l'avis d'accréditation puisque pour la vague D, nous émettrons ce qui s'apparente à un avis d'accréditation au ministère. Les rapports sont terminés pour HESAM, PSL, EHSS, Sorbonne Universités, Paris 2, Paris 1, et sont encore en cours pour USPC à leur demande.

En ce qui concerne les entités de recherche : 494 entités de recherche évaluées, 483 sont terminées. Il en reste 11 qui sont en cours de finalisation. Je ne vous détaille pas. Vous avez la note et nous sommes en train de finaliser, comme je vous l'avais dit précédemment, une synthèse nationale sur l'archéologie. Ceci a été fait à la demande du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et vous en aurez communication fin de cette année ou début de l'année prochaine.

L'évaluation de la recherche a mobilisé un peu plus de 3 000 experts, dont 35 % de femmes et 65 % d'hommes. Ça, c'est le bilan de la vague D, comme vous le voyez, une vague qui se termine. Pas de difficultés majeures. Comme d'habitude il faut suivre.

Sur la vague E, nous sommes en plein cœur de l'évaluation. Je vous rappelle que la vague E c'est Paris extra-muros et Nord de France.

Concernant la COMUE Lille Nord de France, nous avons reçu le rapport d'auto-évaluation et la visite a eu lieu. Le rapport est en cours de production.

Pour Paris Seine, la visite a eu lieu début novembre, pour Paris-Est fin novembre et pour Paris Lumières début décembre.

Pour la COMUE Paris-Saclay, la visite aura lieu fin janvier. Nous sommes en phase active d'évaluation.

Pour les établissements, la vague comprend 60 établissements, dont six organismes de recherche. Cette vague E est assez chargée en termes d'évaluation d'établissements.

Les établissements de recherche qui seront évalués sont l'INRAP qui est l'archéologie préventive, l'INRIA informatique et automatique, l'INED, l'ANR, l'IFPEN et l'IFSTAR. Voilà donc un certain nombre de visites commencent en novembre. Pour l'essentiel la chose est devant nous et on devrait avoir terminé les évaluations à l'automne prochain. Il y a une année de travail active devant nous.

Aux établissements publics se rajoutent – c'est la première fois qu'on va le faire de manière aussi massive – 17 établissements privés qui bénéficient du label EESPIG Je signale que nous avons franchi un cap supplémentaire dans notre coordination avec la CTI où nous avons généralisé le fait que le travail sera coordonné avec la CTI. Pour l'essentiel cela veut dire : rapport d'auto-évaluation unique et visite des deux comités en même temps sur le site, donc visite coordonnée des deux comités.

En ce qui concerne les formations, là encore, c'est une vague très chargée, puisque l'on aura 1 127 formations et 46 écoles doctorales, environ 650 experts. Pour les entités de recherche, un peu moins de 500 entités de recherche, 32 ont déjà été engagées et 458 sont à venir. Nous envisageons de procéder à deux synthèses nationales. Cela reste pour l'instant en projet. Les thématiques n'ont pas encore été tout à fait sélectionnées. L'idée est d'en avoir une en ingénierie et l'autre en Sciences de la vie et de la Santé, avec un nombre d'experts toujours de l'ordre de 3 000.

Voilà les quelques points d'information sur la vague D et la vague E. Je voulais que vous sachiez à peu près où nous en étions et je vous laisse le document. Je suis prêt à répondre à des questions s'il y en a et entre-temps, j'appelle Annie pour me rejoindre.

Claire BONITHON-KOPP :

Je voulais juste une précision. Qu'est-ce qu'on entend par thème de recherche dans les choses évaluées ? C'est quoi, un thème de recherche ?

Michel COSNARD, président :

Où est-ce que vous avez vu de thèmes de recherche ?

Claire BONITHON-KOPP :

Evaluation des entités de recherche et il y a dix thèmes de recherche. Je n'ai pas compris. En fin de liste.

Michel COSNARD, président :

C'est exact. 450 unités de recherche, 9 structures fédératives, 10 groupes hospitaliers départements hospitalo-universitaires, 10 centres d'investigation clinique, 5 unités mixtes des instituts français à l'étranger, 10 thèmes de recherche.

C'est peut-être les champs de recherche. Je ne sais pas, je suis désolé, je tâcherai d'apporter une réponse, mais là, je n'ai pas bien révisé. Je n'avais pas vu les 10 thèmes de recherche. C'est vrai que je suis passé un peu rapidement sur le détail. Je pense que ce sont les champs de recherche. C'est une bonne question.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

4. PRESENTATION VAGUE A

Annie VINTER :

La vague A pour la version 2019-2020, c'est 5 coordinations territoriales, 4 qui sont organisées sous forme de COMUE. C'est le cas de Grenoble, Lyon, Toulouse et Montpellier et une qui est organisée sous forme d'association, un établissement chef de file, et c'est le cas de l'université Clermont Auvergne.

Pour la charge du département d'évaluation des établissements, cette vague comprend 54 établissements évalués et quatre organismes de recherche. Il y aura le CEA, l'Inserm le CNES et l'IRD.

Pour le département d'évaluation de la recherche, ce sont 538 entités de recherche qui sont concernées, parmi lesquelles 478 unités. Les autres peuvent être des fédérations, des centres d'investigation clinique, etc.

Pour le département d'évaluation des formations, c'est une grosse vague, puisqu'elle atteint 1 269 formations qui sont déclinées en licences professionnelles et Master et 61 écoles doctorales.

Le calendrier prévu est le suivant : il est assez coordonné entre les quatre départements d'évaluation. Pour ce qui concerne les coordinations territoriales, nous demandons à ce que les rapports d'auto-évaluation des établissements et leurs projets soient déposés le 3 juin 2019, de façon à ce que nous puissions faire des visites dans les premiers mois de la nouvelle année pour ce qui concerne une vague d'évaluation et donc des visites entre octobre 2019 et janvier 2020.

Pour le département d'évaluation des établissements, les mêmes documents sont demandés pour le 20 septembre 2019, les visites s'étalant jusqu'en mai 2020.

Pour le département d'évaluation de la recherche, ces mêmes documents sont demandés pour le 7 septembre 2019, avec des visites qui s'étalent jusqu'à juin 2020.

Pour le département d'évaluation des formations, le dépôt peut se faire en deux temps pour ce qui est des formations. On demande tout d'abord les rapports d'auto-évaluation centrés sur les bilans au 20 septembre 2020, et les dépôts des projets centrés sur les champs de formation durant le premier trimestre 2020 avec des visites qui auront lieu entre mars 2020 et mai-juin 2020.

Pour les écoles doctorales, l'ensemble des documents sont demandés en dépôt au 20 septembre 2019.

On va rapidement donner quelques éléments sur chacun de ces sites. Pour planter le contexte dans lequel nous allons aborder ces évaluations, en commençant par la COMUE Université Grenoble Alpes dans laquelle il y a six établissements évalués en dehors de la COMUE, en plus de la COMUE. Ces établissements sont listés sur la diapositive donc évidemment, l'Université Grenoble Alpes, l'INP Sciences Po, l'École d'architecture et l'Université Savoie Mont-Blanc.

Il faut savoir que cette COMUE porte un IDEX qui s'intitule Université Grenoble Alpes, université de l'innovation. Cet IDEX a été obtenu en 2016 directement pour une phase de quatre ans. Donc quand on calcule, nous nous rendons compte que l'IDEX va être évalué en 2020, c'est-à-dire durant l'année où on intervient nous aussi. Et ce site va devoir déposer un dossier au jury international en décembre 2019 et l'évaluation aura lieu plus ou moins autour de mars 2020.

Par ailleurs, quelques éléments de contexte supplémentaires : des élections vont avoir lieu pour un certain nombre de ces établissements en fin d'année 2019, et c'est un site qui a un projet de restructuration d'envergure, un projet de restructuration dans la perspective des dispositions de l'ordonnance qui va venir et qui permet de nouvelles expérimentations quant aux modalités de regroupement des établissements sur un site. En particulier pour ce site, leur projet consiste à d'abord fusionner l'université UGA et la COMUE UGA qui vont toutes deux perdre leur personnalité morale et constituer un nouvel établissement dit expérimental dans lequel cette fusion sera assemblée avec l'INP Sciences Po et l'École d'architecture, ces trois établissements gardant leur personnalité morale.

Ce nouveau projet devrait voir le jour en janvier 2020, c'est-à-dire de nouveau durant l'année de notre intervention en termes d'évaluation. Tous ces éléments de contexte, aussi bien l'évaluation de l'IDEX, la restructuration en cours, les élections, font que nous sommes en discussion avec ce site pour trouver les meilleures modalités et dates de visite, de façon à ce que nous n'alourdissions pas leur charge au-delà d'un certain niveau, et de façon à ce qu'également nos évaluations maintiennent une certaine plus-value, surtout dans la perspective de la constitution d'un établissement nouveau dans lesquels certains établissements anciens auront disparu.

Pour la formation et la recherche, c'est un site dans lequel il y aura évalué 224 formations et treize écoles doctorales et qui est constitué de 84 entités de recherche à la charge du département d'évaluation de la recherche.

L'Université Clermont Auvergne, le seul organisé sous forme d'association pour ce qui concerne cette vague A est un petit site en termes de taille : trois établissements évalués, outre l'association, donc l'Université Clermont Auvergne Sigma et de nouveau une école d'architecture de Clermont-Ferrand. C'est un site qui porte une I-SITE qui s'appelle Cap 20-25, qui est centrée sur les innovations autour des modèles de vie et de production durable, qui a été obtenue en 2017 directement pour quatre ans. Cela veut dire que l'évaluation de cette I-SITE interviendra en 2021, et donc en aval par rapport à notre

intervention en termes d'évaluation. De ce point de vue-là, nous sommes dans une situation plutôt confortable. Nos rapports d'évaluation des établissements comme le rapport de l'association seront déjà disponibles au moment où le site va déposer son rapport pour évaluation, puisqu'il devra le déposer en décembre 2020.

Malgré des élections qui auront lieu dans cette université en 2020, nous ne voyons pas a priori de recouvrement de calendrier, de problématiques pour ce site, même si apparemment un projet de restructuration de l'université a été annoncé assez récemment et qui vise à intégrer un INP au sein de l'Université en regroupement, en regroupant Sigma, qui est une école d'ingénieurs autour de la mécanique et de la chimie Polytech et ISIMA, qui est une école d'ingénieurs autour de l'informatique. Pour la formation et la recherche, il y a 127 formations à évaluer, cinq écoles doctorales et 30 entités de recherche. Nous voyons que le site est de taille réduite pour ce qui concerne ces éléments.

Un site est par contre, cette fois-ci de taille gigantesque, probablement le plus gros de France : la COMUE Université de Lyon, pour lequel il y aura 20 établissements à évaluer, outre la COMUE elle-même. Il y a des universités, des écoles d'ingénieurs, des écoles d'architectes etc.

Cette COMUE porte une IDEX qui s'appelle IDEX Lyon, qui a été obtenue en 2017, mais avec une clause de « *go/no go* » à deux ans. L'IDEX n'a pas eu l'autorisation de se dérouler sur les quatre ans comme normalement avec ce type de dossier. Le site doit déposer un nouveau dossier en juin 2019 pour savoir s'il est autorisé à continuer son évolution sur les deux ans qui reste et au bout de ces quatre ans il va de nouveau être évalué – donc en 2021 – pour savoir s'il est pérennisé. C'est par ailleurs un site qui porte un gros projet de restructuration, puisque d'un côté ils sont en train de préparer une fusion des trois universités Lyon 1, Lyon 3 et l'université de Saint-Etienne, et de l'autre côté, ils sont en train de créer un nouvel établissement expérimental suite aux ordonnances qui devraient paraître en décembre.

Ce nouvel établissement expérimental intégrera l'université fusionnée l'ENS Lyon, Sciences-Po Lyon et l'INSA de Lyon. Ces trois établissements, l'ENS, Sciences Po et l'INSA garderont leur personnalité morale. Ce projet doit être finalisé pour janvier 2020. Là, on a affaire à un site dans lequel il faut qu'on intervienne de nouveau en concertation avec eux, parce qu'il y a des recouvrements de calendrier qui sont importants aussi bien avec l'évaluation du projet IDEX à deux ans que la constitution du nouvel établissement expérimental et nous sommes donc en discussion avec eux pour trouver également les meilleures modalités qui satisfassent aussi bien les établissements que nous-mêmes en termes de travail apportant des plus-values. Pour la formation et la recherche, c'est un site qui présente 327 formations, 17 écoles doctorales et 144 entités de recherche. De ce côté-là, c'est un site important en termes numériques.

La COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées est une COMUE qui ne nous posera pas de problème. Elle est composée de 14 établissements outre la COMUE pour ce qui concerne les évaluations. C'est un site qui ne porte plus d'IDEX. Il y a 18 mois maintenant, ils n'ont pas été autorisés à poursuivre et la problématique de l'IDEX n'existe pas. Il y a une problématique potentielle annoncée de restructuration de l'établissement, mais avec essentiellement un objectif d'allègement des instances de gouvernance. Cela ne doit pas poser de gros problèmes par rapport à nos interventions. A priori, c'est un site avec lequel on devrait trouver facilement les meilleures modalités d'intervention. Du point de vue formation et recherche, 268 formations, 15 écoles doctorales et 129 entités de recherche.

Pour finir, le site Languedoc-Roussillon Universités, le LRU, huit établissements, outre la COMUE à évaluer, donc là encore des universités et des écoles essentiellement. L'Université de Montpellier, non pas la COMUE, porte un I-SITE qui s'appelle MUSE pour Montpellier Université d'Excellence qui a été obtenu en 2017. Là encore, comme pour

Lyon avec une clause de « *go/no go* » à deux ans, ce qui fait que cette université va devoir déposer un dossier d'évaluation de son I-SITE en juin 2019 et aura une réponse fin d'année 2019. A priori, si on planifie – et c'est ce qu'on discute avec eux de les évaluer autour de janvier 2020 – nous ne devrions pas avoir de problèmes de recouvrement de calendrier ni leur poser des problèmes de charge supplémentaire. On ajusterait relativement bien nos interventions de cette manière-là. Pour la formation à la recherche, c'est un site dans lequel il y aura 307 formations, onze écoles doctorales à évaluer et 107 entités de recherche.

Michel COSNARD, président :

Merci Annie. Je ne sais pas s'il y a des questions, des commentaires, des clarifications ? Bien entendu, nous vous donnerons copie des transparents présentés. Non, c'était suffisamment clair.

On s'excuse, à chaque fois cela fait un peu un inventaire à la Prévert, mais je pense que c'est important que vous connaissiez et que vous ayez un peu une vue de la complexité des sites. Oui, Jean-Michel PLANE.

Jean-Michel PLANE :

Juste une question. Les référentiels que nous avons, ils sont confidentiels ?

Michel COSNARD, président :

Une fois que les référentiels sont votés par le collège, ils deviennent publics.

Jean-Michel PLANE :

Donc on peut les diffuser.

Michel COSNARD, président :

Absolument. C'est pour cette raison qu'on vous les présente à cette période de l'année puisque nous avons lancé la vague A en septembre, nous avons réuni l'ensemble des équipes de direction des établissements. Ensuite, nous allons aller sur chaque site, présenter les référentiels. C'est pour cette raison qu'il est très important que vous les ayez votés, donc dans un moment, nous procéderons au vote et dès ce soir ils peuvent être rendus publics. Je ne crois pas qu'on les mettra tout de suite sur le site Web, mais demain ou après-demain ils seront mis sur le site.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ? Je vous propose de nous arrêter dix minutes avant de reprendre la suite de la réunion.

5. VALIDATION DES NOUVEAUX REFERENTIELS VAGUE A ET DU DOCUMENT DE REFERENCE

Michel COSNARD, président :

Je vous propose de reprendre la réunion. Nous arrivons au point cinq de l'ordre du jour et je vous demanderai de voter sauf s'il y avait une demande contraire. Nous voterons par un seul vote l'ensemble des référentiels. C'est donc la validation des référentiels de la vague A et en fait il y a peu de modifications. Et surtout, il y a un nouveau document de référence.

Tout d'abord en ce qui concerne les principes d'évaluation de la vague A. il y a très peu de changements, si ce n'est que des écoles doctorales d'un site se sont regroupées en collège doctoral et ceci nous a conduits à la mise en place d'un référentiel sur l'évaluation des collèges doctoraux, que vous présentera dans un instant Jean-Marc Geib.

Sur l'évaluation des coordinations territoriales, nous n'avons pratiquement fait aucune modification du référentiel d'évaluation.

On va commencer par les formations. Sur l'évaluation des formations, Jean-Marc, je crois qu'il y a quelques modifications. Je te laisse reprendre le micro.

Jean-Marc GEIB :

Il y a plusieurs documents qui vous sont fournis. Dans le domaine des formations, on utilise essentiellement des référentiels pour les formations et des référentiels pour les écoles doctorales.

Pour ce qui est des formations, il y a un référentiel général d'une formation de type licence, master, qui n'a pas été modifié ; c'est celui de l'année passée, c'est toujours le même. Il y a un référentiel qui n'a pas été modifié non plus, qui est un référentiel sur les champs de formation, parce que vous savez qu'on essaie de grossir le grain et de regarder à un niveau plus large, on va dire, les formations et pas simplement les formations une par une les unes après les autres, mais plutôt regarder le contexte des formations et ça, ça s'appelle des champs de formation pour nous et il y a un référentiel pour l'évaluation des champs de formation.

Pour ce qui est des écoles doctorales, il y avait un référentiel d'évaluation des écoles doctorales qui n'a pas été modifié non plus. Mais dans la même logique, on ne veut pas faire les écoles doctorales une par une et je dirai côte à côte, mais aussi regarder la politique doctorale de l'établissement ou du site, en essayant d'aller voir la structure qui gère les écoles doctorales. Cela s'appelle – pas toujours, mais souvent – des collèges doctoraux, un collège doctoral par site souvent. C'est au niveau de la COMUE, au niveau d'un regroupement d'établissements c'est moins souvent au niveau d'un établissement, mais quand c'est une association d'établissements c'est aussi au niveau des établissements porteurs.

Nous avons mis en place une expérimentation avec l'Université Paris-Est. Ça, c'est au cours de la vague E. Cette expérimentation est en cours, nous n'avons pas encore de retour d'expérience. Le référentiel a été créé avec mes équipes au Hcéres et aussi avec les équipes de Paris-Est pour essayer de mettre en place ce référentiel.

Il sera utilisé expérimentalement cette année, mais on compte le généraliser, mais quand même toujours sur la base du volontariat, je vous dirai après pourquoi ; dans la vague prochaine Occitanie et Auvergne Rhône-Alpes, on veut que cela se fasse, que ce soit le plus possible mis en place. Pourquoi je dis sur la base du volontariat, parce qu'il faut que ce soit intéressant de faire un collège doctoral, il faut que la structure existe et des choses à faire, que ce ne soit pas simplement un service de l'établissement ou de la COMUE qui gère le tout-venant des écoles doctorales, mais qui a vraiment une politique derrière cette structure de collèges doctoraux. Il n'y a pas de texte réglementaire qui gère la notion de collège doctoral. Les établissements ont toute liberté pour mettre en place des choses plus ou moins charnues.

On va essayer de convaincre les établissements de regarder leur niveau collège doctoral à l'aide de ce référentiel. On dit sur la base du volontariat, parce que les établissements ou les sites où il n'y aurait pas de collège doctoral avéré ou pour lesquels cette notion de collège doctoral n'est pas encore stabilisée, pour ceux-là, nous n'allons pas aller de façon coercitive.

Ce référentiel qui est proposé au collège, puisqu'il faut le voter celui-là, reprend beaucoup du référentiel des écoles doctorales, puisque souvent, il y a un déplacement de compétences de ce qui est avéré normalement pour les écoles doctorales vers le collège doctoral qui prend en charge l'aspect formation transversale, qui prend en charge les règlements sur les allocations de bourses, sur un certain nombre de choses, sur l'événementiel aussi dans les collèges doctoraux, dans les écoles doctorales.

Ce référentiel est tout à fait calqué sur ce qu'on faisait pour les écoles doctorales, c'est-à-dire il y a le positionnement institutionnel, c'est-à-dire le collège doctoral, comment il se positionne dans la structure où il se place et dans son réseau d'écoles doctorales. Il y a bien sûr un deuxième domaine qui est le domaine des compétences et activités du collège doctoral, c'est-à-dire qu'est-ce qu'il fait. Tout ça est détaillé dans l'idée. Le troisième domaine, c'est le pilotage et le fonctionnement concret du collège doctoral dans les règles de fonctionnement qu'il se donne, dans les moyens qu'il peut avoir à sa disposition et dans sa propre auto-évaluation, c'est-à-dire comment il analyse son travail et comment il évolue.

Après, je peux répondre aux questions.

Michel COSNARD, président :

Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions sur le référentiel d'évaluation du collège doctoral ?

Jean-Michel PLANE :

C'est un niveau supplémentaire par rapport aux écoles doctorales qui seront évaluées.

Michel COSNARD, président :

Les écoles doctorales sont toujours évaluées. En fait, le processus qu'on essaie de mettre en place derrière cette évaluation collège doctoral ne remplace pas les écoles doctorales : les écoles doctorales sont évaluées. Le collège doctoral est évalué et à ce niveau-là il y a une étanchéité entre l'évaluation des écoles doctorales et évaluation du collège. Mais ensuite dans une troisième étape, l'ensemble de ces évaluations écoles et collèges, les experts qui ont travaillé sur ces différents éléments sont réunis et font un rapport terminal qui est une sorte de synthèse, mais qui est un rapport sur les études doctorales sur le site.

Michel BOZDEMIR :

Ce qu'on voit à la page 14 du document principe d'évaluation collège doctoral et écoles doctorales, c'est la même procédure d'évaluation page trois ? Il y a trois phases d'évaluation onze paramètres qui sont pratiquement les mêmes, qu'est-ce qui change par rapport au collège doctoral ?

Jean-Marc GEIB :

Le processus est le même, c'est-à-dire qu'il y a une visite sur site, il y a des experts qui sont envoyés. C'est le même dispositif que pour les écoles doctorales, c'est-à-dire un certain nombre d'experts qui se déplacent sur site. Il y a un rapport d'auto-évaluation du collège qui est fourni aux experts qui vont sur site et ensuite, ils font un rapport. Ce rapport est contradictoire. Donc c'est le même processus.

Simplement, ce qui est intéressant à mon sens, mais c'est à vous de juger, c'est qu'on va faire les écoles doctorales d'un côté donc pour chaque école doctorale il y a une évaluation ; il y a une évaluation du collège doctoral, tout ça sur le même processus, mais après, l'ensemble des experts vont travailler sur le fonctionnement de cet ensemble et la plus-value du collège doctoral.

Parce qu'un collège doctoral s'il existe, doit avoir une plus-value, c'est-à-dire qu'il doit apporter quelque chose aux écoles doctorales, il doit faire des règlements uniformes pour éviter que les écoles doctorales du site divergent. Une certaine économie des moyens peut-être aussi, enfin je ne sais pas. Pour nous c'est une évaluation en plus, mais ce n'est qu'une évaluation en plus, il y a cinq sites, je pense, sur cette vague. C'est une évaluation en plus par site s'ils sont volontaires pour le faire. Ce n'est pas pour nous une charge supplémentaire très importante, mais par contre, je pense que c'est une plus-value extrêmement importante pour le Hcéres parce qu'on pourra faire une évaluation de la politique doctorale sur le site.

Gilberte CHAMBAUD :

Depuis quand vivent réellement les collèges doctoraux ? Est-ce qu'on a suffisamment de recul pour en tirer un enseignement quelconque ?

Jean-Marc GEIB :

Je pense que oui. Ce n'est pas vieux, mais il y a quand même deux ou trois ans de fonctionnement et même plus que ça. Je pense que cela dépend des sites. En tout cas sur Lille, par exemple, tu dois le connaître puisqu'il y a un collège doctoral qui existe depuis plusieurs années, mais la fédération des écoles doctorales, c'est quelque chose, c'est une idée intéressante.

Maintenant, il y a un réseau national des collèges doctoraux. Il y a une association qui essaie de formaliser le concept, d'unifier un peu les pratiques, de dégager les bonnes pratiques. On connaît très bien le directeur de ce réseau, puisqu'il est intervenu à la journée de Joëlle, il n'y a pas longtemps. C'est quelque chose que nous pouvons dire que ça existe. Je pense qu'il y a assez de recul, effectivement il y a assez de matière, même si cela est encore en train de se stabiliser. Comme je dis, il n'y a pas de texte réglementaire, il est juste cité dans le texte sur les écoles doctorales que les écoles doctorales peuvent se regrouper avec une structure qui s'appellerait réseau doctoral.

Constantina BACALEXI :

Juste une question. Les référentiels se sont calés sur les référentiels des écoles doctorales, si j'ai bien compris. Est-ce que la constitution des comités des experts est calée sur les écoles ? La façon dont va être constitué le comité des experts évaluant les écoles doctorales.

Jean-Marc GEIB :

La constitution est à peu près le même principe. On va chercher à avoir des experts qui ont une expérience dans la gestion d'un collège doctoral ou qui sont assez proches de ça, on va dire. On n'a pas besoin d'énormément d'experts donc on va prendre des gens qui sont plutôt expérimentés dans ce domaine-là.

Denise PUMAIN :

Une petite question parce que je ne connais pas bien le fonctionnement de ces collèges. Est-ce que quelque chose est prévu pour équilibrer les critères et les processus de sélection des attributions de bourses doctorales ?

Jean-Marc GEIB :

Oui et non. On va regarder que ces attributions de bourses sont bien gérées au bon niveau par les collèges doctoraux, et que les règles d'attribution sont bien écrites. Maintenant, lorsqu'il n'y a pas de collège doctoral, c'est plutôt la présidence et le service des études doctorales de l'établissement qui fait cette répartition. Nous, on souhaite que quand il y a un collège doctoral, il ait ces règles. On va les regarder, mais on n'est pas obligatoirement à les juger si elles sont pertinentes, mais il faut qu'elles existent.

Denise PUMAIN :

J'ai lu les dossiers trop rapidement, car je les ai eus ce matin, mais je n'ai pas vu si ce critère-là était mentionné même dedans dans l'évaluation des écoles doctorales. La transparence et l'explicitation des critères de choix.

Jean-Marc GEIB :

Si, il est mentionné. Ça se trouve des deux côtés. En fait on a beaucoup dupliqué.

Denise PUMAIN :

Il aurait été précieux d'avoir en surlignage les passages qui avaient été modifiés par rapport à ceux que nous avons validés précédemment.

Michel COSNARD, président :

Pour le collège, c'est la première fois.

Denise PUMAIN :

D'où ma question. Mais y compris pour les autres, est-ce que vous avez changé des textes ?

Jean-Marc GEIB :

Non, pour les autres nous n'avons rien changé. Celui-là est nouveau. Il reprend beaucoup de choses parce que souvent un certain nombre de compétences sont transférées au collège doctoral, mais il y a aussi d'autres éléments sur le positionnement institutionnel du collège doctoral qui est souvent extrêmement important puisque c'est quand même le collège doctoral qui est normalement le bras armé du regroupement d'établissements dans la politique doctorale.

Michel COSNARD, président :

Merci Jean-Marc. En ce qui concerne l'évaluation des coordinations territoriales, il n'y a pas de modification. Je passe la parole à Michel Robert pour des évolutions du référentiel d'évaluation des établissements d'Enseignement supérieur et de recherche.

Michel ROBERT :

Bonjour à toutes et à tous. Il y a peu de modifications. Je rappelle qu'on nous a demandé, notamment au niveau de l'ENQA d'essayer de stabiliser un petit peu nos référentiels. Donc ce qu'on a changé, c'est dans le référentiel établissement la prise en compte de tout ce qui se passe actuellement autour du médical et du paramédical ; donc cela concerne les relations avec les CHU qui étaient historiquement un point regardé dans les 34 établissements qui ont des activités en santé. On s'intéresse dorénavant au-delà des CHU aux relations avec les établissements en charge des formations paramédicales. Ça, c'est un premier point.

Le second point, la loi ORE donc la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants, introduit donc la notion, on va dire harmonisée en France, d'observatoire de l'insertion professionnelle, et donc évidemment le référentiel s'est automatiquement greffé sur ces questions. Vous avez toutes les modifications dans la colonne. Nous avons colorié le référentiel, en jaune ou en gris pour les versions imprimées. Cela montre les seuls petits changements.

Je rappelle que c'est un référentiel qui est organisé en six grands domaines, avec 16 sous-domaines et 30 références. Le point important aussi, c'est que le rapport d'auto-évaluation des établissements suit le plan du référentiel, de façon à être cohérent dans le travail du Comité. Bien sûr, c'est le plan aussi du rapport d'évaluation de chaque établissement. Je ne sais pas s'il y a des questions ?

Au niveau organismes de recherche, alors évidemment, si vous prenez au poids, c'est beaucoup plus léger, puisque cela dépend bien sûr des activités de chaque organisme. On n'a rien changé.

Michel COSNARD, président :

En résumé, comme changement, il y a un nouveau référentiel pour les collèges doctoraux : nous n'avons pas de référentiel jusqu'à maintenant, donc on fait ce référentiel. Ce référentiel a été mis au point en lien avec l'évaluation du collège doctoral de Paris-Est, qui est la première fois que nous en ferons un et de manière expérimentale. Ensuite, nous le ferons sur une base de volontariat. Les établissements qui ont un collège doctoral et souhaitent qu'il soit évalué seront volontaires et on le fera grâce à ce référentiel.

Pour les établissements, les modifications sont celles que vous a présentées Michel.

Je vous invite à voter globalement sur ce nouveau référentiel et ces modifications concernant le référentiel d'évaluation des établissements. Y a-t-il des questions ? Non ? Pas de questions. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Jean-Michel, les référentiels sont adoptés et à partir de maintenant peuvent être rendus publics. Ils le seront sur le site Web le 12 novembre.

J'ai oublié de vous dire qu'il n'y ait pas de modification pour l'évaluation des entités de recherche.

Comme je pensais que nous avions un peu de temps, j'ai prévu une petite récréation.

Jean-Marc GEIB :

Pour les unités de recherche, il y avait quand même un certain nombre de choses qui étaient grisées.

Annie VINTER

Ce sont des modifications de formulation ; il n'y a pas eu de modification sur le fond.

Michel COSNARD, président :

Je ne crois pas qu'il y a une modification du référentiel proprement dit : c'est la formulation des choses qui a été clarifiée effectivement à la demande des unités de recherche. Jean-Marc, merci de me le signaler.

Jean-Marc GEIB :

Cela semblait effectivement équivalent, mais je n'ai pas vu la différence.

Michel COSNARD, président :

Il n'y a pas de nouveaux critères ni d'introduction de modifications. On reste sur les mêmes référentiels, mais avec des formulations qui sont disant un peu plus explicites. Excusez-moi, l'absence de Pierre a fait que j'ai zappé cette partie-là.

Nous passons au point six.

6. PROPOSITION DE CHANGEMENT DE STATUT DU HCERES

Michel COSNARD, président :

Je vous en avais parlé lors de la précédente réunion. Je voulais vous informer des démarches qui ont été mises en œuvre depuis la précédente réunion du collège. Il s'agit de faire évoluer le statut du Hcéres, du Haut Conseil, qui est actuellement une autorité administrative indépendante vers un nouveau statut, celui d'une autorité administrative indépendante, mais ayant la personnalité morale. Ce qu'on appelle une autorité publique indépendante.

Depuis la dernière réunion, nous avons fait avancer le dossier. En particulier, j'ai eu un rendez-vous avec la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et son cabinet ainsi que les deux directions générales, la DGESIP et la DGRI, auxquelles j'ai présenté cette demande et les motivations qui la sous-tendent. J'ai reçu un avis favorable à cette évolution donc le soutien de la Ministre et de son cabinet et une mission confiée à la DGRI, en lien avec la DGESIP et le Secrétariat général du Ministère pour instruire ce dossier. Dans ce dossier. Il y a deux volets. Il y a le volet législatif et le volet mise en œuvre, logistique en quelque sorte.

Sur le volet législatif, une des questions concerne le texte de loi auquel pourrait se raccrocher cette modification, parce qu'il faut une loi. C'est la loi qui a créé le Hcéres

comme une autorité administrative indépendante donc seule la loi peut modifier ce statut en un statut d'autorité publique indépendante.

J'ai demandé le soutien des deux membres du collège – qui sont Madame Charvier, Députée, et Monsieur Groperrin, Sénateur – dans cette évolution. J'en ai parlé aussi à un certain nombre de députés pour cette question législative.

La deuxième partie est la mise en œuvre. Nous y reviendrons, puisque nous avons, avec le soutien de la DGRI et du Secrétariat général du Gouvernement commencé à essayer de recenser les diverses évolutions concernant les aspects budgétaire et financier, bien sûr, les aspects RH et les aspects liés aux systèmes d'information. Pour être tout à fait clair, l'incidence financière est relativement mineure : actuellement le ministère consacre un certain nombre de moyens à la gestion. Il faut de toute façon gérer le Hcéres, que ce soit la gestion des personnels, la gestion RH, la gestion des finances, budgétaire et comptable et les questions de systèmes d'information. A chaque fois, il y a un montant financier et en partie – ce n'est pas complètement clair – le ministère nous facture ses prestations. Là, il y aurait une espèce de « *conservation* » des moyens mis en œuvre. J'ai souhaité que nous ayons une note qu'on puisse vous présenter, en quelque sorte justifiant l'intérêt de ce changement de statut. Cette note, vous l'avez sur table.

Nous avons essentiellement trois handicaps à l'heure actuelle, les trois sont liés à l'absence de personnalité morale. Si je les prends dans l'ordre de la note, le premier, c'est notre incapacité à nous engager en tant que leader ou coordonnateur dans des projets européens d'envergure : c'est-à-dire que comme nous n'avons pas la personnalité morale, c'est le ministère qui devrait être partenaire, ce qui est quand même parfois impossible et très rare qu'un ministère soit leader ou coordonnateur d'un projet européen. Je pense que vous avez tous été impliqués dans un projet européen : on imagine mal que ce soit le ministère. Nous avons plusieurs cas où pour le faire ça pose une certaine difficulté. Si un jour on veut transformer le consortium informel, que nous avons créé, des agences qui évaluent la recherche pour évaluer les ERIC, la question de qui est le porteur institutionnel se posera. Là encore, cela nous mettrait en difficulté vis-à-vis d'une agence comme LANDVUR par exemple qui a la personnalité morale en Italie.

Là, je parle d'un point de vue légal, mais si je parle d'un point de vue opérationnel, être coordonnateur d'un projet européen implique par exemple de recevoir des financements et de les redistribuer aux partenaires. Là encore, toutes choses qui sont extrêmement difficiles à faire. Alors il y a semble-t-il des dispositifs qui existent dont j'ai oublié le détail, mais qui ne rendent pas complètement satisfaction à cette volonté. Le deuxième point concerne la possibilité du Hcéres de contractualiser soit dans le cadre d'appels d'offres soit dans le cadre de relations de gré à gré à gré, donc facturer des activités d'évaluation ou de conseil ou des prestations, comme dans le cadre de l'OST.

Actuellement, et vous le voyez dans le budget, c'est un financement au total de plus de 1 000 000 d'euros que représentent ces facturations sur un budget total entre 17,5 et 18 000 000 d'euros voté par le Parlement. 1 000 000 euros n'est pas une somme négligeable, surtout que cela ne fait que depuis que le Hcéres a été créé, depuis fin 2015, que nous avons débuté ces prestations et ceci ne fait que s'accroître et pas uniquement à l'étranger.

Bien sûr, il y a toutes les évaluations que nous conduisons à l'étranger, qui se développent – et on vous en redira encore un mot en fin de collège pour les accréditations qui ont eu lieu ce matin –, mais il y a un certain nombre d'évaluations qui se déroulent en France. Nous sommes très impliqués et on vous donnera un détail plus complet en janvier. Dans l'évaluation des huit IRT, ça nous a posé une vraie difficulté financière. Les IRT pour sept d'entre eux sont des fondations de coopération scientifique, donc des entités de droit privé.

Bien entendu, ces évaluations seront payantes, puisqu'elles sont prévues dans le cadre du financement du PIA. Autrement dit, les IRT reçoivent une partie de leur financement qui sera consacré à cette évaluation. Cela nous pose une difficulté que de faire une facture, afin que le ministère facture pour nous aux IRT. Et surtout la difficulté est de récupérer l'argent.

Si d'autres entités des établissements privés ou des établissements qui ne sont pas soumis à l'évaluation publique souhaitent des évaluations, nous devrions faire des factures et ça pose des difficultés. Plus généralement, une des difficultés est la TVA, parce que nous devons facturer de la TVA donc nous devons rétrocéder cette TVA au ministère des Finances, après en avoir fait une balance avec la TVA que nous payons dans le cadre des évaluations donc tous dispositifs qui deviennent complexes dès qu'ils sont mis en œuvre par le ministère lui-même. Je dois vous dire que les services de la comptabilité du ministère ne sont pas très enclins à faire ce travail pour nous et ils nous voient plutôt comme des grains de sable dans leur machinerie.

Une autre question qui se pose est la manière de facturer. En tant qu'entité dépendante du ministère, on ne peut facturer que les coûts directs. Donc on évalue l'université libanaise, nous envoyons une dizaine d'experts au Liban. Nous pouvons facturer l'indemnité qu'on leur donne, les coûts de transport, les coûts éventuellement d'hébergement s'ils sont à notre charge. Par contre, tous les coûts cachés, les coûts non directs sont difficilement facturables. On peut les facturer, rien ne l'empêche et c'est ce qu'on fait, on facture 15 % *d'overhead* comme cela se fait classiquement. Ceci dit, récupérer devient difficile puisque pour récupérer de l'argent qui a été encaissé par le ministère, nous devons montrer que nous avons établi une facture de dépenses. Donc en général, on fait payer plus d'argent que ce l'on récupère nous-mêmes. Autrement dit, les coûts indirects sont difficiles à récupérer.

Pour 2018, je vous ai dit 1 000 000 d'euros, mais je vois que le chiffre qui vous est mis et qui est le chiffre correct est de 1 350 000 euros. En fait, il y a un certain nombre de reports de 2017, c'est ça Nelly ? En fait, en 2017 à cause de cette question de TVA, nous n'avons pas pu émettre les factures. La question de TVA a été tranchée.

Je pense que je vous ai dit à peu près tout. Nous avons demandé le soutien de personnalités extérieures, en particulier on va demander à une inspectrice générale de l'administration de l'Education nationale à la retraite de nous aider dans la partie évaluation de ce que ça va nous demander de mettre en œuvre. Une fois que nous aurons la personnalité morale, ce que nous envisageons, ce que je souhaiterais, c'est que d'ici l'été prochain le texte soit voté et qu'on puisse en parallèle travailler sur les mesures à prendre, les mesures d'organisation etc., en vue d'un décret qui pourrait intervenir d'ici fin d'année prochaine. Le calendrier optimal serait que cette personnalité morale puisse être mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020. Dans ce cas-là, le collège qui serait mis en place à l'automne prochain, dans un an deviendrait de facto un collège d'une autorité publique, mais aussi un conseil d'administration d'un établissement ayant la personnalité morale.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je n'ai pas détaillé le cas de l'OST qui aussi développe des activités dont certaines sont payantes. L'Ofis pourra par exemple aussi développer des activités de formation continue et de conseil qui auraient vocation à être payantes.

Gilberte CHAMBAUD :

C'est vrai qu'à l'heure actuelle, quand on voit les comptes du Hcéres c'est un compte de dépenses essentiellement.

Si le Hcéres devient personnalité morale, il va avoir ses recettes il va générer et comment va fonctionner la dotation du ministère ? Parce qu'à l'heure actuelle, le ministère paie en

gros les factures, mais là, ça va être une dotation qui va être fixée dans le budget alors qu'à l'heure actuelle, c'est une enveloppe, si je ne me trompe pas.

Michel COSNARD, président :

Non, c'est une dotation qui est fixée dans le budget. Il y a une différence entre enveloppe et dotation fixée dans le budget ? C'est une dotation.

Gilberte CHAMBAUD :

Oui, mais on disait tout à l'heure c'est que vous risquez actuellement de le perdre si vous ne dépensez pas tout. Après, vous pourrez éventuellement faire des reports.

Michel COSNARD, président :

On pourra faire des reports, oui. En règle générale dans les établissements publics, les dotations, les subventions sont annuelles et elles tombent chaque année, enfin ce qui n'est pas dépensé tombe. Les reports sont les reports sur les ressources propres, les ressources externes. C'est ce qu'on demandera dans le cadre du Hcéres. Mais l'objectif n'est pas vraiment un objectif commercial ou financier.

Premièrement, ce ne sont pas des usines à gaz pour arriver à mettre en place les dispositifs financiers liés à ces ressources externes. Cela nous facilite la vie.

Deuxièmement, qu'on puisse faire bénéficier l'ensemble de la structure de ce qui a été obtenu par ce biais. Ça paraît un peu bizarre qu'on ne puisse pas facturer une partie de ces infrastructures, les infrastructures d'équipement, etc.

Supposons par exemple qu'on fasse des locations de salles ou des choses comme ça, c'est compliqué actuellement sans personnalité morale ; cela devient simplissime si on a la personnalité morale et là, cela bénéficierait à l'ensemble de l'évaluation.

En ce qui concerne la péréquation, l'idée c'est que l'Etat finance ce sur quoi il s'est engagé, c'est-à-dire l'évaluation des établissements publics et de leur formation et de leur activité de recherche et des établissements privés sous contrat, ce qui est la loi, le reste étant financé par les entités évaluées.

Actuellement, la dotation qui nous est donnée par l'Etat suffit pour remplir les missions d'évaluation des établissements publics et des établissements privés d'intérêt général. Une question qui est devant nous, mais sur laquelle pour l'instant on ne discute pas financièrement, mais qui n'est pas du tout sur la question de la personnalité morale : si on étend le volume des évaluations et en particulier il y a une question qui n'a pas encore été arbitrée, qui est la question de l'évaluation des formations paramédicales et des formations du Ministère de la Culture.

Gilberte CHAMBAUD :

J'ai une question complémentaire : qui doit se prononcer là-dessus ? Est-ce que nous, nous devons nous prononcer sur ce projet ?

Quelle valeur a une position que le Conseil actuel prendrait là-dessus ?

Michel COSNARD, président :

C'est pour cela que j'ai voulu ce débat, mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire un vote. Cela me semble un peu tôt pour vous faire voter. Si certains d'entre vous étaient en désaccord avec cette position, n'hésitez pas à le dire. C'est vraiment important. Mais pour l'instant je n'ai pas envie de procéder à un vote, c'est plutôt une consultation que je fais là. Mais bien entendu, n'hésitez pas à vous exprimer. Je crois que c'est vraiment très important. Je pense que lorsque nous aurons avancé, éventuellement nous verrons quel

est le dispositif législatif qui va être pris et là on demandera certainement un vote au collège.

Michel BOZDEMIR :

Nous avons discuté de cette question à plusieurs reprises au collège. Les avantages que donnerait l'autorité morale sont évidents. Simplement, je me demande quelle est l'application de la TVA en cas de l'autorité publique ?

Michel COSNARD, président :

Elle est la même que pour une autorité administrative, mais actuellement la comptabilité du Hcéres est faite par le Secrétariat général du Gouvernement. Lorsqu'il s'agit de récupérer des recettes à hauteur de 1 000 000 d'euros et de faire la répartition de la TVA sur une partie de ces recettes, on n'est plus du tout dans les mêmes ordres de grandeur. On pose une vraie difficulté au comptable et à ses équipes sur ces questions de TVA. Il serait préférable qu'on les traite au niveau de l'entité, c'est-à-dire que 1 million sur un budget de 18 000 000 ça devient important, mais 1 million sur un budget de 15 ou 20 milliards, c'est peanuts. Ce sera un peu notre fil rouge. Je pense que nous reviendrons vers vous en janvier. Je pense que d'ici le mois de janvier on aura avancé sur les deux points : à la fois le véhicule législatif et les dispositions à prendre pour préparer cette personnalité morale.

Comme promis, je vous avais dit que vous auriez une respiration un peu scientifique et donc dans le cadre de la formation continue du collège, si vous me permettez, j'ai demandé à Jean-Marc de vous présenter le nouvel arrêté licence et les dispositions qui ont été prises, qui modifient assez fortement l'organisation des licences en France et c'est un point d'information et bien entendu de discussion à l'issue de la présentation faite par Jean-Marc. Vous devez avoir eu sur table le texte, l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

7. POINT SCIENTIFIQUE (ARRETE LICENCE)

Jean-Marc GEIB :

Merci. Au-delà d'un aspect formation, comme l'a dit le Président c'est aussi quel impact cette nouvelle loi et ce nouvel arrêté peuvent avoir sur l'évaluation des formations par le Hcéres, parce que l'impact est loin d'être négligeable. Et puis il y a une certaine vision de l'enseignement supérieur qui est en train de se mettre en place, une nouvelle vision, et donc c'est important de comprendre les enjeux et tous les points actuels qui ne posent pas problème, mais qui vont entraîner des modifications sur le processus d'évaluation aussi.

Vous savez que ces derniers temps, il y a eu le problème de la licence du faible taux de réussite en licence du dispositif APB qui a entraîné dans certains cas un tirage au sort, etc. il y a eu toute une réflexion autour de cela, qui a débouché sur une loi en mars 2018, qui est la loi d'orientation et réussite des étudiants, la loi, ORE. A la suite de cela, il y a eu un certain nombre de choses qui se sont mises en place : parcoursup, un nouvel arrêté ; tout ça, c'est l'état actuel des choses que je vais vous présenter.

Mais au-delà de ça, il y a d'autres lois aussi qui ont un impact sur ce qu'on fait : il y a la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, je ne sais pas si vous avez vu cette loi qui transforme un peu le mode de financement des organismes qui font de la formation professionnelle et les universités sont au centre de cette loi, parce que maintenant les universités vont vraiment pouvoir se positionner comme organisme de formation professionnelle, ce qui n'était pas le cas avant. Donc ça va entraîner un certain nombre de choses pour nous et en particulier dans ce texte de loi dont je ne reparlerai pas ici, mais je le cite justement en préambule, c'est qu'il y a eu la création d'un organisme qui s'appelle France Compétences, qui est nouveau en France, qui est créé par cette loi et

qui va organiser finalement le parcours le financement de tout le financement et l'accréditation on va dire des formations professionnelles en France.

Il est écrit que France Compétences doit s'accorder avec le Hcéres. Je n'ai pas tout à fait les bons termes, mais de s'accorder avec France Compétences pour définir les critères d'évaluation des formations professionnelles. Mais ce qui est sûr c'est qu'il faut plutôt être là en été pour suivre l'actualité parce que ces arrêtés dont je vais vous parler sont sortis le 30 juillet. Déjà, en général le 30 juillet c'est un peu calme, même ici. Il y a eu d'autres arrêtés au mois d'août sur l'accréditation des formations relevant de la création artistique ou le Hcéres est cité. Il faut être présent en été ici.

Je vais revenir un peu sur l'historique pour démarrer. Cette loi orientation et réussite des étudiants est promulguée en mars 2018. Dans tous mes transparents, dans les slides, il y en a cinq, ce ne sont que des citations, tout est entre guillemets, je n'ai rien écrit moi-même, j'ai pris des phrases dans les différents textes. Je les ai quelquefois un tout petit peu simplifiées, mais sans changer la nature.

Cette loi orientations et réussite des étudiants indique ce qu'est le premier cycle : ce sont tous les titulaires du baccalauréat. Tous les baccalauréats : bac pro, bac techno, bac général ; il y avait deux aspects dans cette loi : le premier aspect est que le premier cycle devait tenir compte de la diversité des spécificités des publics étudiants, ce qui n'était pas écrit avant, avec des dispositifs d'accompagnement pédagogique des parcours de formation personnalisés. Tous ces mots sont importants et ont beaucoup modifié le paysage du premier cycle dans les universités. Ce texte de la loi ORE nécessitait un arrêté, et c'est l'arrêté licence qui est sorti cet été et qui précise un peu ces choses-là.

Le deuxième point dans cette loi ORE était important et là, vous avez tous entendu parler : c'est le fait que l'inscription maintenant est précédée d'une procédure nationale de préinscription qui est la suite d'APB et qui s'appelle Parcoursup, dans laquelle il était précisé déjà dans la loi que l'inscription peut être subordonnée à l'acceptation par le candidat du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogique et des parcours de formation personnalisés proposés par l'établissement.

Ça aussi c'est quelque part dans le nouvel arrêté, mais surtout, ce dont vous avez sûrement entendu parler, ce sont les « *Oui si* » dans la procédure Parcoursup, c'est-à-dire des étudiants sont admis dans un premier cycle, mais à la condition ou avec leur acceptation de suivre des formations complémentaires ou des dispositifs particuliers, des tutorats ou des choses comme ça, mais beaucoup de choses sont laissées à la liberté de l'établissement et c'est tout à fait bien.

Moi je vais vous parler du nouvel arrêté licence, et je terminerai la présentation en disant ce que cela impacte pour nous.

L'arrêté licence date du 30 juillet, en plein été mais il a introduit un concept nouveau, c'est la notion de contrat de réussite étudiante. Chaque étudiant doit finalement définir avec un directeur d'études quel sera son parcours de licence et comment il va obtenir ça, comment il va progresser pour l'obtention de cette licence. Ce contrat de réussite est un document écrit. C'est vraiment une sorte de contrat les directeurs d'études doivent normalement voir les étudiants un par un. Vous imaginez quand il y en a des milliers et définir avec chacun un contrat pédagogique qui est marqué en toutes lettres, mais dépourvu de portée juridique. D'ailleurs ce n'est pas un vrai contrat. C'est un peu normal. On est dans le contrat pédagogique.

Nous sommes dans la mobilisation des étudiants sur leur parcours et bien sûr, ce n'est pas du tout un contrat qui imposerait des sanctions ou je ne sais pas des frais d'inscription variables ou des choses comme ça. Cela introduit la notion de Direction d'études donc de directeur d'études. Chaque étudiant doit être normalement suivi par un directeur

d'études. Ça commence à se mettre en place, parce que c'est tout nouveau, ça se met en place en ce moment dans les universités. Nous n'avons pas encore de retour d'expérience sur ce qu'est un directeur d'études. Est-ce que c'est un enseignant-chercheur ? Est-ce que c'est un personnel administratif enfin un BIATSS qui serait formé à ça, etc. Tout peut exister, mais surtout ce directeur d'études il a à sa portée normalement dans les établissements des parcours personnalisés différenciés et flexibles. Ça, ce sont les termes. C'est-à-dire que finalement, il peut choisir un peu avec son directeur d'études comment il va faire la licence. La seule chose qui est inscrite, c'est que maintenant, c'est pour arriver à obtenir 180 crédits ECTS, les crédits européens qui sont inscrits dans cette licence.

Il n'y a plus de notion de semestre : dans la version précédente, il était indiqué qu'un étudiant devait acquérir 30 crédits par semestre donc là il n'y a plus cette notion-là et vous voyez que la durée totale nécessaire à l'acquisition des 180 crédits est laissée flexible. Un étudiant peut le faire en deux ans, en quatre ans, il peut le faire en trois ans et demi souvent. C'est plutôt bien, mais au moins cela permet de ne pas contraindre les « *Oui si* » c'est-à-dire les gens qui potentiellement ont des problèmes dans une durée de trois ans fixe, mais leur permettre d'acquérir des choses progressivement, de faire de la remise à niveau, etc. Tout en obtenant à la fin une licence 180 crédits.

L'architecture est toujours proposée en quatre domaines : arts, lettres, langue, droit, économie, gestion, sciences humaines et sociales et sciences et technologies santé. Cette architecture aurait peut-être pu être revue – je n'ai pas envie de donner mon avis –, mais là, on a un déséquilibre entre STS qui est souvent un gros domaine dans les universités et à côté le domaine on va dire SHS pour simplifier qui lui est découpé en trois. Mais ce qui est important c'est ce qui suit derrière, c'est que cette architecture en quatre domaines est flexible, elle aussi. Tout est flexible maintenant, mais c'est bien. La phrase suivante est issue du texte « *Une architecture différente peut être proposée pour traduire au niveau d'un établissement d'un site la déclinaison de la stratégie en matière d'offre de formation* ».

Et là, moi je le prends comme une victoire personnelle puisque cela fait plusieurs années, et vous le savez, au collège, qu'on a introduit la notion de champ formation, c'est-à-dire de permettre à l'établissement non pas de s'inscrire dans quelque chose de figé dans les quatre domaines traditionnels, mais au contraire, de proposer une architecture dans son offre de formation qui soit une déclinaison de sa stratégie et le reflet de sa manière de se présenter, etc. C'est très bien que cela se retrouve dans le texte. J'en ai beaucoup discuté avec bien sûr avec le ministère. Je vous mets le texte, vous l'avez, il est très long donc je n'ai mis que quelques petits points.

Il y a quelque chose d'aussi important ce sont les deux autres points qui sont inscrits aussi dans cette partie-là. Ce sont les parcours de formation. La notion de parcours de formation est très importante dans le texte, c'est-à-dire qu'un étudiant n'est pas inscrit en licence, mais est inscrit dans un parcours de formation qui aboutira à l'obtention du diplôme de licence. Les parcours de formation, et c'est ça qui est défini avec le directeur d'études, peuvent être construits au sein de l'ensemble de l'offre de formation du premier cycle conduisant aux différents diplômes nationaux de l'établissement c'est-à-dire pas seulement la licence, mais aussi les licences professionnelles, mais aussi les DUT qui vont potentiellement passer en trois ans comme vous le savez.

Voilà, un étudiant pourra suivre une partie d'un DUT, une partie de la licence, un cours de licence professionnelle et tout ça pour obtenir ces 180 crédits. A part les licences qui sont des licences générales, les autres sont des formations professionnalisantes. Nous voyons bien que nous allons essayer à la fois de professionnaliser la licence, mais aussi de permettre à des parcours de formation de passer par des formations professionnalisantes qui existent déjà, comme les licences professionnelles et les DUT. Il est marqué que les formations peuvent fournir une dimension professionnalisante pour permettre une insertion professionnelle directe. C'est aussi une grande modification de la licence, c'est

que maintenant une licence générale – puisqu'on parle des licences générales – peut conduire à une insertion professionnelle directe, ce qui n'est sûrement pas le cas actuellement puisque la plupart des licences conduisent au Master, sauf les licences professionnelles, mais là c'est autre chose.

Sur ces différents points, l'arrêté que vous avez est assez faible. Il parle de bonnes intentions, mais il ne précise pas trop les choses et ceux qui suivent cette actualité savent que la Ministre vient d'ouvrir une concertation avec les UIT, avec les écoles d'ingénieurs, avec les écoles de commerce, concertation ouverte depuis le 18 octobre. Vous voyez, c'est très récent, sur la création de formations professionnalisantes dans le premier cycle des universités, y compris avec peut-être la création de diplômes bac +1, bac +2, bac +3, donc des diplômes intermédiaires à tous niveaux.

Cette concertation vient juste de s'ouvrir donc je ne vais pas aller plus loin, mais sachez que la dimension professionnalisante est très importante dans la vision de cette licence, mais cela reste encore avec plein de choses à mettre sur la table et à discuter.

Donc ça, c'est une première partie. Après, il y a d'autres choses importantes pour ceux qui sont en train de mettre en place des nouvelles licences : le volume horaire. Il ne fallait bien sûr pas aller contre les syndicats étudiants ou les associations étudiantes, on reste toujours sur les 1 500 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique. Avant, une licence c'était 1 500 heures de présentiel ; maintenant c'est 1 500 heures de présentiel et d'encadrement pédagogique. Ça peut être des projets, ça peut être des MOOC, ça peut être des stages, ça peut être beaucoup de choses, mais c'est 1 500 heures.

C'est toujours écrit que cela correspond globalement à 5 000 heures de travail pour un étudiant ; une licences c'est 5 000 heures de travail pour un étudiant sur la durée – ce n'est plus trois ans maintenant – et 1 500 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique et ça, c'est laissé à l'appréciation des établissements, avec un certain nombre de gens qui ont peur que cela se transforme dans certains établissements, sur beaucoup d'encadrement pédagogique et assez peu de présentiel, mais on est toujours sur quelque chose qui est normé au niveau national et c'est plutôt bien.

Une nouvelle notion que vous ne connaissez sûrement pas encore, enfin je ne sais pas si vous faites des licences, mais pas beaucoup ici, mais c'est la notion de bloc de connaissances et de compétences. C'est-à-dire que maintenant un parcours est organisé en semestre, en bloc de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement. C'est-à-dire que nous avons un grain intermédiaire.

Un bloc de connaissances et de compétences, ça réunit certaines UE ; un bloc de connaissances et de compétences apporte une connaissance et cela développe des compétences. Donc pour apporter des connaissances, il faut des unités classiques d'enseignement, mais il faut aussi des mises en situation, des stages, des projets, des choses comme ça et tout ça, ça forme un bloc de connaissances et de compétences. – si j'ai bien compris – et cela va avoir de l'importance dans les modalités de contrôle de connaissances, puisque c'est la dernière phrase qui est là en bas, c'est que la compensation est une demande étudiante forte d'avoir des dispositifs de compensation, il est écrit qu'elle s'effectue au sein des UE, mais cela au sein des UE ce n'est pas très original, on va dire, on compense sa note, mais c'est tout. Mais par contre, c'est au sein de regroupements cohérents d'unités d'enseignement organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences, alors qu'auparavant la compensation se réglait dans les règlements des établissements au niveau du semestre du jury.

On pouvait compenser une note d'anglais avec un stage en entreprise, etc. Maintenant, je pense que l'idée est que ce soit compensé, mais à l'intérieur de regroupements d'unités c'est-à-dire qu'un stage en informatique peut compenser une note peut-être en informatique, mais il ne peut pas compenser une note d'anglais ou une compétence d'anglais s'ils ne sont pas dans la même dans le même bloc de compétences. Tout ça,

ça reste des grandes phrases et tout ça, c'est encore une fois ce qui est écrit au-dessus, c'est que les établissements arrêtent ces modalités : ce sont les établissements qui décident.

C'était beaucoup plus cadré avant sur ces règles de compensation. Et là, on est plus dans quelque chose qui peut être qui va pouvoir être différent d'un établissement à l'autre. Il n'y a plus de 2^{ème} session non plus. Ça s'appelait 2^{ème} session avant, mais maintenant, vous voyez, il faut que ça respecte le principe de seconde chance.

Avant, pour être admis il fallait une 2^{ème} session, il y avait quinze jours, trois semaines, un mois, ça faisait des calendriers absolument compliqués. Maintenant, il doit y avoir un principe de seconde chance, c'est-à-dire qu'il peut y avoir bien évidemment une deuxième session s'il le faut, mais il peut y avoir un oral, il peut y avoir une autre manière de faire, de donner une seconde chance. Pourquoi cette seconde chance, parce que la deuxième session, elle se comprenait très bien lorsqu'il n'y avait pas d'évaluation continue, alors que là, c'est l'évaluation continue qui est privilégiée.

Il y a des notes toute l'année sur des devoirs, sur des projets, etc. Et là c'est dur de dire une deuxième session, cela veut dire quoi ? Il n'y a même pas de première session. Vous voyez, cela change et les établissements vont devoir établir des modalités de contrôle de connaissances dans ce cadre-là. Si tu veux, tu intervies, Gilberte.

Le troisième, c'est l'impact de ce nouvel arrêté sur l'évaluation et sur l'accréditation. Là aussi, nous avons pas mal œuvré pour que les termes soient posés dans cet arrêté. L'arrêté licence de juillet 2018 dit bien qu'il doit y avoir une évaluation interne, ce que nous nous appelons auto-évaluation, et que cette évaluation interne est appréciée dans le cadre de l'évaluation externe du Hcéres de l'offre de formation de l'établissement.

Cette phrase-là n'existait pas avant puisqu'avant, l'évaluation de l'arrêté licence n'était pas citée. Il y avait un processus d'accréditation qui était cité, qui était ce processus, le ministère l'accrédite, en haut. Maintenant, nous voyons bien que c'est le ministère. On a beaucoup travaillé avec eux aussi là-dessus, mais c'est aussi l'Europe. Ce sont les ESG, les Européennes Standard Guidelines de l'Europe qui font qu'on parle d'évaluation interne, d'évaluation externe, etc. C'est vraiment écrit et c'est important pour nous.

C'est à la fois important pour nous, mais vous voyez que c'est important pour les établissements qui n'avaient pas l'habitude de faire une évaluation interne. On les poussait à faire cette évaluation interne, mais maintenant c'est écrit dans l'arrêté, mais surtout, vous voyez la phrase : *« il y a une appréciation de cette évaluation interne dans le cadre de l'évaluation externe »* : cela ne réduit pas l'évaluation externe à regarder le processus d'évaluation interne, mais cela comprend au moins ça.

C'est-à-dire que notre évaluation à l'instant T des licences est une évaluation sur la qualité : on regarde à la fois si cela fonctionne bien et on regarde comment la formation se regarde elle-même, comment elle s'autoévalue. J'avais un peu peur que dans l'arrêté, on ne restreigne le rôle du Hcéres à n'évaluer que l'évaluation interne, ce qui n'est pas le cas. C'est une appréciation de la pertinence de l'évaluation interne dans l'évaluation externe. L'évaluation précède l'accréditation. Si vous avez suivi un peu le débat, il y avait un débat sur qui est qui avait le droit de délivrer la licence. Maintenant c'est clair, ce sont les universités uniquement et pas tous les établissements publics d'enseignement supérieur. Uniquement les universités ou les regroupements qui intègrent au moins une université.

Cette phrase-là va sûrement être obsolète dès la publication des ordonnances puisque les ordonnances introduisent des établissements expérimentaux qui visiblement auront le droit d'être accrédités pour les diplômes nationaux de licence. Il y avait un peu une peur quand même que d'autres établissements publics puissent délivrer au privé. Donc là,

nous sommes sur des universités et sur des regroupements qui intègrent au moins une université. Il y a le CNAM : ce n'est pas une université, mais pas loin.

Ce ne sont que des guillemets tout ça. La demande d'accréditation s'appuie sur les réalisations pédagogiques et le taux de réussite et d'insertion professionnelle observés, les résultats obtenus. Ça non plus ce n'était pas écrit auparavant. On est là dans un dispositif qui s'appuie sur des chiffres, sûrement sur des indicateurs qu'il faudra définir aussi, alors qu'auparavant on va dire qu'on était plutôt sur le respect d'un référentiel de formation. C'était « *Ah oui, c'est une bonne formation* », personne n'est sincère, mais c'est une bonne formation quand même.

Maintenant, il faudrait s'appuyer sur les résultats obtenus et c'est écrit dans le texte. Ces décisions s'appuient sur les évaluations du Hcéres. Et, comme quoi cela va nous impacter directement, voyez la dernière phrase : « *Son référentiel d'évaluation de l'offre de formation de licence prend en compte les objectifs, caractéristiques et modalités définies par le présent arrêté* ».

Pour l'instant notre référentiel inclut déjà une bonne partie des choses qui sont là, mais pas assez. Je pense qu'il faut y travailler. Moi, dans l'équipe j'ai créé un petit groupe de travail pour réfléchir à cela. Le cabinet nous pousse à aller vers des nouveaux référentiels qui prennent en compte, pour la licence, ces aspects-là. Et dernier transparent, je vais un petit peu élargir : en même temps que le nouvel arrêté sur la licence, il y a eu un nouvel arrêté sur le cadre national des formations qui lui est plus global et valable pour licence et master, pour les deux cycles, voire pour le doctorat.

Il a été fortement simplifié parce que le ministre a voulu que ce cadre national soit assez light et que ce soit remis dans les différents arrêtés pour les différentes formations licence/master. Mais l'article 15, et non 16 comme il est écrit là, le dernier de ce nouvel arrêté sur le cadre national des formations qui a été aussi publié le 30 juillet parle clairement de comment on doit faire l'évaluation.

La première phrase est sur l'évaluation interne. L'établissement doit mettre en place des dispositifs d'évaluation des formations internes pour permettre d'apprécier la pertinence de son offre de formation et d'évaluer la qualité de son offre ainsi que l'efficacité des innovations pédagogiques mises en œuvre au regard de la réussite des étudiants. C'est comment on doit faire l'évaluation interne.

La deuxième phrase est sur l'évaluation externe, la qualité du dispositif et des démarches d'évaluation mises en place par l'établissement c'est-à-dire l'évaluation interne fait l'objet de l'évaluation externe conduite par le Hcéres ou par l'instance validée par celui-ci ; en particulier est évaluée la qualité du dialogue interne que l'établissement conduit avec les étudiants lors de l'élaboration de l'offre de formation comme de l'examen des résultats obtenus, notamment en termes de réussite étudiante. Cette évaluation externe, ainsi que les résultats obtenus par l'établissement en matière d'évaluation sont pris en compte lors de la procédure d'accréditation.

Vous voyez que là, on est explicitement citée sur la manière de faire. Cela ne me pose pas de problème sur la manière dont c'est écrit. La réussite étudiante, comme vous le voyez, est citée deux fois dans ces deux phrases. C'est une notion qui reste encore pour moi un peu vague. On a souvent essayé de mesurer la réussite étudiante et ce n'est pas facile, parce que la réussite étudiante, c'est quoi ? Même si l'on dit simplement que c'est ceux qui rentrent et combien il y en a qui sortent, ce qui pourrait être simple, ça ne marche pas, parce qu'il y en a qui sortent pour d'autres raisons que de la réussite. Par exemple dans beaucoup de licences maintenant il y a des années de préparation à l'entrée en école d'ingénieurs : ceux-là sortent. Voilà, c'est plein de petites choses comme cela qui font que mesurer la réussite étudiante reste compliqué.

Jean-Michel Plane

Les taux sont très bas quand même actuellement.

Jean-Marc GEIB :

Les taux sont bas, oui, mais quand on dit aux gens il y a 50 % uniquement de réussite...

Jean-Michel Plane

Vous rigolez ? C'est 20 % de réussite.

Jean-Marc GEIB :

Ça dépend des étudiants.

Jean-Michel Plane

On voit que ça fait longtemps que vous n'avez pas vu des étudiants.

Jean-Marc GEIB :

Si, j'en vois encore.

Jean-Michel Plane

Le taux de réussite est de 20 %.

Jean-Marc GEIB :

Ça dépend lesquels : les bacs généraux, c'est 80 % de réussite en licence, mais cela dépend plus des disciplines.

Michel COSNARD, président :

Pour la retranscription. Il vaut mieux demander la parole. Ce n'est pas que je veuille vous interrompre, au contraire, je suis pour qu'il y ait un débat.

Jean-Marc GEIB :

En plus, c'est exactement ce que je dis, c'est que c'est difficile à mesurer la réussite étudiante. Ce sont quand même des choses qui sont importantes. Il faut au moins y réfléchir.

Jean-Michel PLANE :

Ce que je voulais dire c'est que je pense que cet arrêté est plutôt bien. Nous n'en avons pas mal discuté avec des collègues de l'établissement et c'est vrai que nous, on part d'un constat qui est alarmant, c'est que le taux de réussite en licence est de 20 % et peut-être même pas. On a des taux qui sont extrêmement bas et c'est un véritable gâchis.

Michel BOZDEMIR :

Et le master ?

Jean-Michel PLANE :

Les deux mais il faut séparer les deux. Mais je pense qu'il est encore plus faible. Effectivement, si je prends la licence AES de Paul Valéry en L1, on est à 15 % de réussite et sur la licence entière on doit être à 20 à 25 % et je ne pense pas qu'on soit les seuls. Les résultats sont très bas. C'est pour cela que c'est ce qui justifie cette décision-là.

Gilberte CHAMBAUD :

Je voudrais faire un commentaire là-dessus. Je veux dire qu'on retourne dans l'esprit du processus de Bologne qui a été lancé il y a 15 ans. En 2003. Le ministère a voulu installer le processus de Bologne, les crédits, etc. il y avait des règles qui étaient des règles

strictes, qui n'ont jamais été suivies. On a compensé immédiatement dans presque tous les établissements, on a compensé par semestre. Nous avons des règles strictes, qui n'ont pas pu être suivies. Et là, je dois dire que moi je suis assez satisfaite, parce que c'est un retour. Alors c'est un retour avec des étudiants qui arrivent 15 ans plus tard que ceux que l'on a eus, que l'on avait en 2003, qui n'étaient pas prêts du tout.

Michel COSNARD, président :

Espérons qu'ils ne sont plus en licence.

Gilberte CHAMBAUD :

Ceux qui entraient en licence en 2003 étaient très différents : ils avaient au moins l'expérience devant eux d'une formation universitaire qui était totalement différente. Et quand cet esprit-là est arrivé, je dois dire que les étudiants n'étaient pas mûrs, les établissements ne l'étaient pas non plus pour le faire. Et là, je pense que c'est un peu un rattrapage de cet esprit-là, avec des règles un peu plus souples justement, avec l'intérêt de regarder ce qui se passe au niveau étudiant. Moi je suis vraiment très satisfaite de voir un décret comme ça. C'est une belle évolution. Je trouve que c'est un bon réajustement.

Jean-Michel PLANE :

Je partage cet avis. Je pense que le décret va dans le bon sens. Il fallait vraiment faire quelque chose sur la réussite en licence. C'est vraiment ça le point faible. C'est vrai que nous sommes en master et en doctorat, etc. on donne des primes d'encadrement doctoral etc., mais c'est en licence qu'il y a un vrai problème et surtout en première année. Le gâchis et les coûts cachés sont un gisement colossal.

Michel BOZDEMIR :

Le décret va dans le bon sens. Nous sommes tous d'accord, mais notamment pour des parcours personnalisés, flexibles, évaluations continues, dialogue avec les étudiants, mais si on a un public d'une dizaine d'étudiants c'est parfait. Quand nous avons un amphi de plus d'une centaine d'effectifs, comment instaurer un système de parcours personnalisé encadré par un directeur d'études ? Est-ce que ce décret va être suivi par comme d'habitude des moyens constants ou accrus en fonction des ambitions ? C'est ça le problème.

Jean-Marc GEIB :

La question des moyens est vraiment au centre, effectivement pour mettre en place des contrats de réussite pour chaque étudiant. Vous savez bien que les parcours personnalisés sont compliqués, techniquement c'est compliqué dans les universités en terme d'emploi, il y a beaucoup de problèmes de salles, de temps, de disponibilités d'enseignants, etc. Je pense qu'il faut attendre deux ou trois ans que des expériences puissent se faire.

Beaucoup d'universités mettent en place des choses quelquefois très différentes et s'appuient par exemple sur les directeurs d'études, mais aussi sur d'autres comme sur une multiplication des parcours types, etc. Il y aura des choses qui vont sortir, en plus cette loi permet aux établissements de rénover leur aspect licence. Maintenant, elles le feront en fonction de leurs moyens et de leur volonté. En tout cas, normalement, tout ça doit déjà être mis en place pour la rentrée 2019. C'est écrit comme ça, c'est la rentrée 2019. Ils n'ont pas mis rentrée 2018 alors que ça aurait pu, c'était le 30 juillet. Mais c'est en 2019. Je pense que c'est très positif comme tu le dis, c'est très positif.

Ça rentre dans une vision actuelle de l'Enseignement supérieur qui va. Et si vous lisez l'actualité, vous allez comprendre qu'il va faire un niveau licence sûrement professionnalisant aussi avec les DUT, les LP, tout ça. Un collège et un collège des licences assez séparé des masters, les masters se rapprochant plutôt des écoles doctorales avec les EUR (Ecole Universitaire de Recherche).

Notre évaluation à nous était plutôt jusqu'à maintenant sur la continuité de licence master. Quand nous voyons que Paris-Saclay – je ne sais pas sur la future université de Paris, mais on en parle – à un certain nombre d'endroits à Lyon et à Nice, ils parlent aussi de faire une sorte d'école de licence donc de réunir comme il se fait beaucoup à l'étranger d'avoir des formations un peu courtes, mais seuls les meilleurs continuent ; ceux qui ne continuent pas ont une formation professionnelle. Cet aspect écoles de licence – je pense qu'ils veulent le faire aussi à Cergy – est beaucoup discuté actuellement, c'est beaucoup contesté aussi. On verra, mais cette vision-là fait que la licence doit être vue autrement que l'aspect master et doctorat. Pour nous, cela va nous imposer de revoir un peu notre processus d'évaluation.

Michel COSNARD, président :

L'année prochaine, on va bientôt partir.

Fannette CHARVIER :

Merci. Je voulais intervenir vraiment très brièvement.

Simplement pour dire que les parcours personnalisés ne sont pas les parcours individualisés. Il ne faut vraiment pas faire la confusion parce qu'ils ne sont pas du tout la même chose à mettre en place. Si je prends mon exemple très modeste, je suis arrivée en première année de DEUG de sociologie. Dès le premier semestre, on avait de la statistique appliquée aux sciences humaines.

J'arrivais avec un bac L, cela faisait deux ans que je n'avais pas fait de maths, parce que je voulais dire que les maths de première, c'était un petit retour en arrière. Si on m'avait proposé à ce moment-là, en me disant « *Voilà, il y a un cours qui regroupe plusieurs personnes dans votre cas qui ont besoin peut-être de méthodologie ou d'avancer peut-être rapidement, mais de prendre les bases de la statistique avant d'entamer quelque chose d'un peu plus pêchu* », j'aurais signé tout de suite. J'étais consciencieuse, alors je me suis tapé consciencieusement pendant l'été avant ma rentrée en fac, les annales bac d'éco qui m'ont apporté un petit peu quelques notions en statistiques, parce que j'avais le programme de ma première année de licence, mais je travaillais à côté pendant l'été ce n'était pas évident.

Mais je me dis que tous n'ont peut-être pas ce réflexe-là, de le faire personnellement pendant l'été. Peut-être peut-on accompagner des étudiants qui rentrent en première année en voyant justement « *Vous avez fait tel ou tel bac, vous avez suivi telles options. On pense que sur telle chose, vous risquez d'être un peu juste* », et de proposer des choses. Ce n'est pas forcément individualisé, mais c'est personnalisé, c'est-à-dire en fonction de votre profil, on pense que vous risquez d'avoir des lagunes qui pourraient vous mettre en difficulté dès le départ et donc on vous accompagne.

Cela peut être aussi tout simplement de la méthodo. C'est vrai qu'on insiste beaucoup, depuis plusieurs années sur la liaison primaire/collège, la liaison collèges/lycées et sur la liaison lycée/Université Bahia. Oui, ce n'est pas tout à fait la même façon de travailler et il y a donc peut-être besoin d'apporter de la méthodo dès le départ sur certains profils qu'on sentirait peut-être un peu un peu fragiles. C'est toute la différence entre le parcours individualisé où là clairement, c'est sûr que face à des milliers d'étudiants dans certaines facultés, ce n'est pas possible et le parcours personnalisé.

Jean-Marc HEINTZ :

Sur ce que vous venez de dire, en fait, on se rapproche énormément du système américain avec les *undergraduate* et les *graduate studies*. Est-ce que le système français perd une certaine originalité ? Où allons-nous vers une uniformisation de l'ensemble des études au niveau mondial ou en tout cas le modèle américain ? Parce que ce que vous venez de dire, c'est exactement le système américain.

Jean-Marc GEIB :

Oui, mais aussi européen et aussi suisse. Les Allemands sont un peu différents, mais il faut tirer le meilleur de tous les modèles.

Michel GREGOIRE :

Juste une petite remarque rapide : il va aussi falloir s'occuper de la fragilité de nos enseignants-chercheurs. Parce que dans ces collèges de licence, ça va retomber essentiellement sur les maîtres de conférences, les Prag. Je suis un peu provocant, mais je le fais exprès. Après, s'il y a un vrai statut de pur enseignant dans les collèges au niveau licence, il faut que les choses soient claires, mais là, tel que c'est en ce moment, les maîtres de conf, on leur demande aussi d'avoir une activité de recherche derrière pour être promu Professeur. Je suis très content que l'on s'occupe de la fragilité chez les étudiants, il le faut. Par contre, il va falloir penser la fragilité de ceux qui vont s'occuper des étudiants. De mon point de vue c'est un problème de moyens. Il y a aussi tous ensemble, pas tous ensemble il y a aussi il faut couper le micro.

Jean-Marc GEIB :

Il y a aussi une concertation ouverte sur la valorisation de l'activité pédagogique des enseignants-chercheurs. Mais ça, c'est un serpent de mer.

Constantina BACALEXI :

Pour prolonger ce qu'avait dit Michel tout à l'heure, s'il faut des encadrements il faut des moyens et pas seulement des enseignants-chercheurs, mais aussi des Prag, mais aussi des BIATSS qui vont encadrer les étudiants. Pour l'instant les nouvelles que nous avons des universités sont assez alarmantes : est-ce que nous sommes sûrs que les universités vont ouvrir de nouveaux postes pour offrir – quel que soit le nom, que ce soit individualisé et personnalisé – pour encadrer ces nouveaux étudiants, c'est le premier doute que j'ai.

Le deuxième, c'est l'histoire de la professionnalisation de la licence avec éventuellement des parcours bac +1. Est-ce que cela ne risque pas de secondariser les licences et en fait, d'offrir à des étudiants, une sorte d'ersatz de licence avec l'illusion d'aller à l'université, mais en fait de ne pas avoir un vrai diplôme de licence ?

Jean-Marc GEIB :

Je pense qu'effectivement il y a une réforme globale à effectuer parce qu'il y a les BTS actuellement qui sont professionnalisant, mais qui sont à l'extérieur de l'université parce qu'ils sont gérés par l'Education nationale, alors que cela marche plutôt bien les BTS. Les DUT, c'est à deux ans, mais cela risque de passer à trois ans enfin à 180 ECTS sans moyens supplémentaires apparemment. Je l'ai dit, je pense que sur l'aspect professionnalisation c'est un sujet sensible qui nécessite encore du travail, des grains à moudre, c'est compliqué. Mais cela aussi implique sûrement les partenaires sociaux et économiques. Cet arrêté ne dit pas grand-chose sur cet aspect professionnalisation. Il dit simplement que cela a vocation aussi à être professionnalisant, mais pas plus que ça. Et ce sera sûrement l'objet de deux textes supplémentaires qui vont être assez difficiles.

Michel COSNARD, président :

Ne commentons pas.

Jean-Marc GEIB :

Tout est difficile.

Danièle GROSHENY :

Je voulais revenir ce qui vient d'être dit. Je ne sais pas dans quelle mesure, effectivement, on ne va pas dévoyer la licence. Ça le sera, puisqu'on va vouloir absolument qu'il y ait 100 % de licenciés, donc forcément il faut savoir ce qu'on veut : donner bac+3 à tout le monde? Où est-ce qu'il ne serait pas utile que quand ils sortent

du bac qu'ils aient un vrai niveau ? C'est toute la question. C'est un choix, j'allais dire politique.

Michel COSNARD, président :

Nous n'allons pas répondre à cette question.

Danièle GROSHENY :

Politique au sens premier.

Michel COSNARD, président :

Oui, mais le Hcéres a pour mission d'évaluer.

Danièle GROSHENY :

C'était une réflexion.

Michel COSNARD, président :

En tout cas je pensais que c'était important que vous ayez connaissance de ces textes, que nous puissions avoir une présentation conjointe et que chacun d'entre vous entende la même présentation. Je remercie Jean-Marc de nous avoir préparé cela après les vacances. Affaire à suivre, la prochaine étape étant nos nouveaux référentiels. Bien entendu, nous vous tiendrons au courant au cours de l'année des discussions que nous avons avec le ministère. Merci Jean-Marc.

8. POINT COMMISSION D'ACCREDITATION INTERNATIONALE

Michel COSNARD, président :

Dernier point à l'ordre du jour. François vous présente les travaux qui ont eu lieu ce matin dans le cadre de la commission d'accréditation internationale.

François PERNOT :

Bonjour à toutes et à tous. Ce matin la Commission internationale s'est tenue pour examiner trois dossiers de formation, un programme de Bachelor en droit de King Saoud university en Arabie Saoudite et un programme en Sciences Politiques. Bien sûr, ces deux dossiers n'ont pas posé de problème particulier. Les experts étaient plutôt très positifs dans leurs appréciations de ces deux programmes de Bachelor. King Saoud university est une université ancienne, avec un savoir-faire déjà éprouvé dans ce domaine.

Dans les deux cas, les deux Bachelor, il s'agissait de formations que l'AERES en 2012 avait déjà évaluées. Donc la décision de la commission d'accréditation a été dans les deux cas, une accréditation pour cinq ans sans réserve particulière, sinon une série de recommandations aussi bien dans un cas que dans l'autre pour l'un et l'autre Bachelor.

Une première série de recommandations pour encourager le développement des langues étrangères et de l'ouverture internationale, notamment dans le cas du bachelor de Sciences politiques, et la deuxième série de recommandations sur le recrutement de professeurs féminins.

La question est non pas qu'il n'y ait pas de Professeur féminin dans ces deux formations, il y en a, mais pour respecter tout au moins un équilibre entre les Professeurs masculins et les Professeurs féminins que la formation encourage le recrutement de collègues femmes pour ces deux formations, sachant que dans un cas, on doit être sur un ratio de deux tiers/un tiers, je crois et dans l'autre un petit peu moins. Et surtout, en l'occurrence de recruter des professeurs *full Professor*, parce que les Professeurs féminins qui sont là, ne sont pas des Professeurs, mais sont en général des maîtres de conférences.

Ce sont les deux séries de recommandations qui assortiront la décision de la commission d'accréditation.

Et le troisième dossier qui nous a mobilisés un certain temps, qui n'est pas un dossier facile, qui était le dossier de l'accréditation institutionnelle de l'université libanaise. On est en train de parler de l'université libanaise la plus grosse université du Liban, qui est la seule université publique, puisque le Liban a une structure où il y a une seule université publique et 46 universités privées. L'université libanaise est un peu spéciale, parce que c'est à la fois une université, mais en même temps, c'est elle qui finalement – je ne dirais pas joue le rôle de ministère – qui réglemente en particulier les contenus des formations d'une certaine manière et aussi les recrutements et la validation des recrutements des professeurs. L'université libanaise c'est presque 80 000 étudiants. C'est environ pas loin de 50 % de tous les étudiants du Liban, avec une problématique actuelle qui est celle que l'université libanaise absorbe actuellement depuis deux ans un flot extrêmement important de migrants d'étudiants en particulier syriens, mais pas seulement syriens d'ailleurs.

L'université libanaise est une université qui est éclatée sur 17 sites.

Michel COSNARD, président :

Pas éclatée. Elle dispose de 17 campus. « *Eclaté* » au Liban ce n'est pas peut-être pas tout à fait approprié.

François PERNOT :

C'était pour éviter « ventilée » et « dispersée ». Donc sur 17 sites. L'université libanaise est une des seules universités libanaises qui, je crois, n'a pas une problématique confessionnelle, je dirais, puisqu'après à peu près toutes les autres universités sont bâties sur une problématique finalement confessionnelle.

Et la dernière caractéristique importante de cette université est qu'elle est structurée avec des facultés anciennes ayant un poids extrêmement fort est de taille finalement et de potentiel extrêmement divers. Alors cela n'a pas été facile. Ça n'a pas été facile parce que pour les experts, on avait, réuni un comité d'experts assez élargi, on avait huit experts, ce qui est au-delà finalement du format habituel de six experts. On l'avait voulu comme tel, pour pouvoir également couvrir tous les différents secteurs, pas seulement disciplinaires, mais tous les différents secteurs de la vie d'une université.

Le Président est quelqu'un qui connaît bien la maison, puisque c'est Jean-Louis VANHERWEGHEM qui est l'ancien recteur de l'université de Louvain catholique de Louvain, membre de l'Académie royale de Belgique. C'est quelqu'un qui est expert chez nous depuis plusieurs années, qui a fait plusieurs évaluations pour le département d'évaluation des Etablissement de Michel Robert, que nous avons déjà employé comme Président pour des comités à l'étranger en particulier celui qui avait vu deux universités du Vietnam. C'est quelqu'un qui a une réelle expérience de l'international et pas des moindres. Nous n'avons aucun souci là-dessus. L'évaluation s'est faite en français. Je vais directement au résultat : le résultat s'est fait après beaucoup de débats, sachant qu'il y a un volet recherche qui est faible et tout au moins très inégal selon les facultés. Le résultat est une accréditation, mais une accréditation qui n'est pas stricto sensu une accréditation à cinq ans, qui est une accréditation avec une demande d'un rapport intermédiaire à trois ans.

Sur un certain nombre de points, il y a au moins sept points sur lesquels on demandera à l'université de se mettre en ordre de marche d'ici trois ans et de nous produire un rapport qui nous permettra éventuellement de reconduire l'accréditation pour les deux années, qui pourraient rester à courir. Mais en tout état de cause nous préférons ne pas utiliser l'expression accréditation à trois ans, mais c'est une accréditation avec un rapport à mi-parcours, ce qui est plus correct de toute façon.

Je vais vite, je suis allé sciemment vite, je suis prêt à répondre à vos questions.

Michel COSNARD, président :

Bien entendu le rapport d'évaluation sera disponible sur le site. Vous pourrez le regarder, mais si vous voulez des compléments d'information directs et plus larges, François est à votre disposition.

Pascale SAINT-CYR :

Les registres des recommandations pour voir la distance aux universités françaises ?

Michel COSNARD, président :

Une des difficultés est le fait que cet établissement a des facultés très fortes. Et donc le pouvoir universitaire, la structure de l'université n'a pas de mécanisme inter facultaire. L'une des recommandations est de mettre en place des conseils interfacultaires, de faire en sorte qu'il y ait plus de coordination entre les facultés.

François PERNOT :

Effectivement, la première recommandation était la mise en place de conseils centraux pour définir les stratégies à la fois pour les formations, d'autre part pour la recherche. Il y a une deuxième recommandation – je les prends par ordre d'importance – est l'établissement d'un schéma directeur pour les systèmes d'information, parce qu'en fait, il y a non pas un système d'information, mais plusieurs systèmes d'information qui sont liés aux facultés.

Etablir un schéma directeur pour les systèmes d'information pour viser l'intégration au niveau institutionnel, avec l'objectif de disposer d'outils de pilotage et d'aide à la décision. La troisième recommandation dans l'ordre si je puis dire, c'est d'étendre le processus d'assurance qualité à l'ensemble des composantes et des services administratifs.

Michel COSNARD, président :

Là encore, l'existence d'une administration centrale versus des administrations plutôt bien fournies dans les facultés. La question qui se pose, soyons clairs : est-ce que ce sont 17 universités, un peu comme l'Université de Californie, 17 universités et un dispositif de coordination minimal où une université, avec des facultés et des campus ?

Manifestement ce que souhaite l'université c'est que ce soit une université avec plusieurs campus. Nous pouvons penser que ce n'est pas déraisonnable compte tenu du contexte du Liban et du fait que c'est la seule université qu'on pourrait qualifier avec tous les guillemets que vous voulez de laïque au sens où toutes les confessions se retrouvent.

François PERNOT :

Et on a un recteur qui finalement est essentiellement quelqu'un qui est là pour essayer de maintenir les équilibres entre les différentes confessions et entre les différentes factions, entre les différentes parties prenantes.

La quatrième recommandation concernait la mise en place de coordination intra et inter facultaire. C'est le minimum. La cinquième, c'était la formalisation/coordination et mise en œuvre d'obligation commune de procédures et de moyens pour les services de soutien aux étudiants : accueil, information, orientation et insertion professionnelle, vie sur les campus.

Michel COSNARD, président :

Là encore, le parcours étudiant est très variable depuis l'accueil jusqu'à la diplomation d'une faculté à l'autre et il n'y a pas de dispositif de bonnes pratiques ou de meilleures pratiques et de coordination au niveau de l'université.

François PERNOT :

La sixième recommandation vise à renforcer les exigences des critères académiques lors des campagnes d'emploi : c'est lié au recrutement des enseignants-chercheurs ou des enseignants par le recours à des experts extérieurs dans les comités d'évaluation des candidatures.

Enfin, la septième recommandation était que l'université veille à mener à son terme le plan de structuration des campus. Là, on est plus sûr de la logistique de base qu'elle avait commencée, mais qu'il faut qu'elle termine.

Michel COSNARD, président :

L'une des recommandations, qui n'a pas été listée mais qui est dans la liste, est le fait de renforcer la participation des étudiants à la vie de l'université aux différents campus. Une des raisons de cette non-participation étant qu'on ne peut pas faire d'élections dans le contexte actuel du Liban, mais le comité et la commission d'accréditation a jugé que l'explication a été un peu courte. On peut avoir des représentations étudiantes sans obligatoirement organiser des élections qui risquent de conduire à des affrontements.

Ne pas avoir de représentants étudiants dans les conseils parce qu'on ne peut pas organiser des élections ne semble pas être une bonne raison ou une raison suffisante. Voilà un certain nombre de recommandations, on vous les liste, bien entendu, elles ont été envoyées aux recteurs et sur la plupart d'entre elles, le recteur est d'accord sur tout, et a reconnu le bien-fondé de ces recommandations et est prêt à les mettre en œuvre.

François PERNOT :

Le recteur nous a fait une réponse politique pour nous dire qu'il était tout à fait disposé.

Michel COSNARD, président :

Nous sommes arrivés à bon port avec un tout petit peu d'avance. Je vous remercie de votre présence et de votre participation et je vous souhaite un bon retour chez vous et rendez-vous l'année prochaine.

Fin des travaux à 17 heures 30.